



CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS

Séance du 18 septembre 2025

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 18 septembre 2025

1 - Délégations de vote.....	6
2 - Désignation du secrétaire de séance	6
3 - Communications du Maire.....	6
4 - Procès-verbal de la séance du 19 juin 2025. Approbation.....	7
5 - Décisions du Maire. Compte-rendu.	7
6 - Indemnités de fonction des élus de la Ville d'Amiens. Modification.	8
7 - Tempête Erin du 11 août 2025. Versement d'une aide exceptionnelle à l'association Cap-Vert Amiens.	8
8 - Croix-Rouge Française. Missions de soutien aux populations sinistrées. Convention.....	8
9 - Animations et évènements. Association Amiens Ciné-Fifam. Festival international du film. Subvention. Année 2025. Convention.	9
10 - Animations et évènements. Associations Les Terrasses des Bords de Somme et Anti-Stress. Subventions. Année 2025.	9
11 - Contrat de ville d'Amiens Métropole 2024-2030. Participation des habitants. Avenant.	9
12 - Caisse d'Allocations Familiales de la Somme. Projet éducatif global et actions citoyennes innovantes. Actions de promotion des valeurs de la République et de prévention de la radicalisation. Subvention. Année 2025. Convention.	11
13 - Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Association Prévention Routière. Subvention. Année 2025. Convention.....	11
14 - Association les Chathuttes. Protection Féline Amiénoise. Subvention. Année 2025.	11
15 - Aménagement provisoire du quai Charles Tellier et d'un accès rue du Château Milan. Fonds de concours. Convention.....	12
16 - Ancienne maison éclusière sise 195, quai Charles Tellier. Acquisition.	13
17 - ZAC Renancourt. Acquisition de parcelles.	13
18 - Centre commercial Marivaux. Local commercial formant le lot n° 14 et la moitié du lot n° 16 à usage de passage soumis à l'indivision forcée. Acquisition. 14	
19 - Enedis. Création de servitudes de passage de réseaux électriques sur des propriétés communales. Conventions.....	14
20 - Enedis. Rue Victor Magnier. Effacement des réseaux. Application de l'article 8 du cahier des charges de concession pour l'intégration des ouvrages dans l'environnement et la sécurisation des réseaux électriques. Convention.....	15
21 - Rue d'Abbeville. Parcelle communale cadastrée section IT n° 810p. Cession.	15
22 - Quartier Pigeonnier. Rues Maurice Ravel, Messager, Couperin et avenue de la Paix. Terrains déclassés par anticipation dans le cadre de la vente. Désaffection effective.	15

23 - AMSOM Habitat. Projet de revitalisation urbaine. Quartier du Pigeonnier. Reconstruction des îlots Couperin, Messager et Jean Bouin. Exonération des droits de voirie des entreprises mandatées.....	21
24 - Délégation égalité entre les femmes et les hommes, lutte contre les discriminations et aide aux victimes. Subventions. 3^{ème} répartition. Année 2025.	22
25 - Contrat Local de Santé. Convention pluriannuelle 2024-2028, relative au financement de la coordination. Avenant n° 1.....	22
26 - Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne. Protocole de fonctionnement.....	22
27 - Dérogation au repos dominical. Année 2026.	23
28 - Documents et tarifs régissant les Halles d'Amiens. Convention-type.	24
29 - AFUL AMIENS 2. Répartition de l'entretien des sprinklers. Convention.	25
30 - AMSOM Habitat. Acquisition-amélioration de 6 logements collectifs situés route de Rouen. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.....	26
31 - AMSOM Habitat. Construction de 12 logements situés rue du Champ de Tir et Robert Lecoq. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.....	27
32 - AMSOM Habitat. Construction de 14 logements situés rue des Augustins. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.....	27
33 - AMSOM Habitat. Construction de 48 logements situés rue Saint-Exupéry. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.....	27
34 - AMSOM Habitat. Construction de 8 logements individuels situés ZAC Renancourt (îlot C4 bis). Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.....	27
35 - AMSOM Habitat. Réhabilitation de 120 logements collectifs situés Résidence le Clos Picard. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.....	28
36 - AMSOM Habitat. Réhabilitation de 122 logements collectifs de la résidence les Fougères, allée de Mougins. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.....	28
37 - AMSOM Habitat. Réhabilitation de 160 logements collectifs de la résidence Faubourg de Hem. Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.	28
38 - SIP. Réalisation d'une opération de réhabilitation de 100 logements collectifs situés rue d'Artois, bâtiment B, quartier Etouvie. Participation financière. Convention.....	28
39 - SIP. Accord sur le programme de mise en vente proposé dans la Convention d'Utilité Sociale 2025-2030.	28
40 - Associations patriotiques. Subventions. Année 2025.	29
41 - Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Somme. Centre médico-scolaire Mozart. Convention de mise à disposition de locaux.....	30
42 - Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Somme. Centre médico-scolaire Sud Beauvais. Convention de mise à disposition de locaux.	30

43 - Travaux d'investissement pour l'amélioration des conditions d'accueil de la permanence d'accueil inconditionnel au sein de la mairie Pierre Rollin.	
<i>Convention de financement.....</i>	30
44 - Quartier Pierre Rollin. Centre culturel Jacques Tati. Création et exploitation d'une forêt comestible. Convention de mise à disposition.....	30
45 - Commission d'appel d'offres. Composition. Modification.....	31
46 - UDAF de la Somme. La maison de la parentalité ou des 1000 premiers jours. Subvention de fonctionnement. Convention.	31
47 - Projets des écoles maternelles et élémentaires en Réseau d'Education Prioritaire. Subventions. Année 2025. Conventions.....	33
48 - Indemnité des directeurs d'écoles pour la réalisation de tâches administratives et organisationnelles. Rémunération des études surveillées. Année scolaire 2025-2026. Convention-type.....	33
49 - Budget Participatif 2022. Projet lauréat Conserverie citoyenne. Subvention d'investissement. Convention.....	34
50 - Budget participatif 2024. Projet lauréat Atelier couture solidaire. Convention.	34
51 - Pôles associatifs. Comités de quartiers et autres associations. Utilisation des espaces mutualisés ou des salles mutualisées. Revalorisation et définition des forfaits de charges. Renouvellement et établissement des conventions.....	34
52 - Pôles associatifs. Amicale des Travailleurs et Commerçants Marocains. Planète Sciences Hauts-de-France. Mise à disposition des locaux associatifs. Avenants.	35
53 - Promotion de la langue picarde dans l'espace public. Charte.	35
54 - Vœux et questions orales.	36
54.1 - Question orale sur les difficultés de rentrée des Amiénois.es.	36
54.2 - Question orale relative à l'accès équitable aux aires de jeux pour tous les enfants à Amiens.	38
54.3 - Question orale portant sur le service du thon dans la restauration scolaire.	39

Nombre de conseillers en exercice : 55

Quorum : 28

La séance a été **présidée** par Monsieur le Maire : Hubert de JENLIS

Membres présents : M. de JENLIS, Mme VERRIER, M. GEST, Mme BEN MOKHTAR, M. BIENAIMÉ, Mme LAVALLARD, M. STENGEL, Mme RODINGER, M. JARDÉ, Mme CLECH, M. LORIC, Mme LE CLERCQ, M. BEAUVARLET, Mme BOUCHEZ, M. DESCOMBES, Mme ROY, M. LHERMITTE, Mmes GALLIOT, MAKDASSI, MODESTE, FOURÉ, M. RIFFLART, Mme SAVARIEGO, MM. THÉVENIAUD, MERCUZOT, Mmes VAGNIEZ, HAMADI, DELAHOUSSE, BOHAIN, DERIVERY, MM. RIFFIOD, DUFLOT, GUÉRIN, Mme BRUNEL, MM. SAVREUX, DOREZ, SALHI, Mme DELÉTRÉ, MM. DÈCLE, PRADAT, BARA, TELLIER, VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mmes NOUAOUR, DELATTRE, M. DESCHAMPS, Mmes BELLINA, CHAUVEAU.

Membres empêchés : M. FOUCAULT (pouvoir à Mme FOURÉ), Mme DEVÈZE (pouvoir à Mme VERRIER), M. DOMISE (pouvoir à M. GEST), Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT) se sont excusés. M. BAÏS.

La séance a été ouverte à 18 h 06.

Mouvements arrivées : MM. VOULMINOT et DÉCAVÉ sont arrivés à 18h08 (point n° 3), Mme DERIVERY est arrivée à 18h12 (point n° 3), Mmes DELÉTRÉ, ROY et M. GUÉRIN sont arrivés à 18h12 (point n° 5), MM. DOREZ et SALHI sont arrivés à 18h16 (point n° 7), Mme NOUAOUR est arrivée à 18h20 (point n° 11), M. DESCOMBES (pouvoir à Mme BOUCHEZ) est arrivé à 18h25 (point n° 12), M. BARA est arrivé à 18h28 (point n° 13), M. DÈCLE est arrivé à 18h31 (point n° 14), M. BEAUVARLET est arrivé à 18h40 (point n° 18), Mme BOHAIN est arrivée à 18h53 (point n° 22), M. DUFLOT (pouvoir à M. SAVREUX) est arrivé à 19h47 (point n° 45).

Mouvement départs : M. THÉVENIAUD a quitté la séance à 20h06 (point n° 54.1), M. DÉCAVÉ a quitté la séance à 20h13 (point n° 54.2).

La séance a été levée à 20 h 21.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

Mme Nathalie DEVÈZE	donne pouvoir à	Mme Annie VERRIER
M. Marc FOUCAULT	donne pouvoir à	Mme Brigitte FOURÉ
M. Martin DOMISE	donne pouvoir à	M. Alain GEST
Mme Evelyne BECKER	donne pouvoir à	M. Julien PRADAT
M. Stéphane DESCOMBES	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène BOUCHEZ
M. Guillaume DUFLOT	arrivera en retard et dans l'attente donne pouvoir à	M. Pierre SAVREUX

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. DE JENLIS : Comme il est d'usage, nous allons procéder à la désignation du secrétaire de séance. Si Claudine en est d'accord, je vous propose de désigner Claudine GALLIOT en qualité de secrétaire de séance.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU MAIRE.

M. DE JENLIS : Je vous informe que j'ai reçu trois questions orales que nous évoquerons en fin de séance. Je vous précise aussi que le prochain conseil municipal ne se tiendra pas le jeudi 30 octobre, comme initialement prévu, mais le mardi 4 novembre à 18 heures dans cette salle.

Je vous informe également que le groupe des élus Amiens c'est l'tien sera cette année présidé par Julien PRADAT. Je vais laisser la parole à Marie-Hélène BOUCHEZ pour qu'elle nous fasse un point sur la rentrée scolaire 2025-2026.

MME BOUCHEZ : Bonsoir à toutes et à tous. Comme chaque année, un point sur la rentrée scolaire. On constate une baisse régulière du nombre de naissances, et en 2024, nous sommes à 1 402 naissances à Amiens. On observe une baisse régulière des élèves scolarisés dans le public, qui est, bien sûr, liée à la démographie. Aujourd'hui nous avons dans nos écoles 9 557 élèves, 5 877 en école élémentaire et 3 678 en école maternelle, incluant depuis 2021-2022 les classes Ulis. Un nombre de classes en augmentation malgré tout du fait de la création des classes à effectif réduit en REP et REP+, à savoir les grandes sections maternelle, CP et CE1 depuis la rentrée 2017-2018. Soit un total des classes de 508, 314 en élémentaire, 194 en maternelle, dont 160 classes à effectif réduit. On ne constate pas de fuite des élèves vers le privé puisque le nombre d'élèves reste à peu près constant chaque année, à savoir 2 433 élèves dans le privé aujourd'hui.

Concernant les mesures de la carte scolaire pour la rentrée 2025, la fusion des écoles maternelle et élémentaire Georges Quarante sur le secteur Ouest a été validée en conseil municipal du 23 janvier. Cette année, ce sont 4 ouvertures de classe : la primaire Petit Saint-Jean, passage de 7 à 8 classes dont 1 Ulis ; la primaire Renancourt sur le secteur Ouest en REP, passage de 9 à 10 classes dont 1 Ulis ; l'élémentaire la Paix, secteur Nord, en REP+, passage de 9 à 10 classes dont 1 Ulis. Une implantation du dispositif d'accueil des enfants de

moins de 3 ans, des TPS, à la primaire Georges Quarante sur le secteur Ouest. Et nous avons 5 fermetures de classes : maternelle Elbeuf sur le secteur Sud, passage de 4 à 3 classes ; primaire Beauvais sur le secteur Sud, hors REP, passage de 10 à 9 classes ; primaire Georges Quarante sur le secteur Ouest en REP+ ; une élémentaire Saint-Pierre sur le secteur Nord, REP+, passage de 11 à 10 classes ; et la primaire les Violettes sur le secteur Est, hors REP, passage de 6 à 5 classes.

Concernant les écoles, nous sommes aujourd'hui à 74 écoles : 19 écoles primaires, 29 écoles maternelles, et 26 écoles élémentaires, soit 526 classes. Nous sommes à moins une classe en maternelle par rapport à septembre 2024. 194 classes maternelles, dont 10 dispositifs d'accueil de moins de 3 ans, et 56 classes de grande section à effectif réduit en REP et REP+. 332 classes élémentaires dont 18 classes Ulis et 111 classes de CP à CE1 à effectif réduit. 9 632 élèves sont donc inscrits à la rentrée de septembre. Nous savons que les effectifs peuvent fluctuer encore jusqu'au mois d'octobre. 3 670 élèves en maternelle et 5 962 élèves en classe élémentaire.

M. DE JENLIS : Merci, Marie-Hélène, pour ce point intéressant que nous faisons à chaque rentrée. Des personnes souhaitent-elles réagir à cette présentation ?

4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2025. APPROBATION.

M. DE JENLIS : Le procès-verbal de la séance du 19 juin dernier a été mis à disposition de chaque membre de l'assemblée. Quelqu'un souhaite-t-il faire une observation ?

ADOpte A L'UNANIMITE

5 - DECISIONS DU MAIRE. COMPTE-RENDU.

M. DE JENLIS : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et à la délibération du Conseil municipal du 24 octobre 2024 m'accordant délégation de compétences, je vous rends compte des décisions prises entre le 13 juin et le 9 septembre 2025, listées dans la délibération. Quelqu'un a-t-il des observations à formuler ? Monsieur MERCUZOT.

M. MERCUZOT : J'ai trois questions concernant le même dossier. Elles concernent des modifications apportées au marché relatif à l'aménagement du parc de la Hotoie. Première question, on rajoute 230 000 € pour l'aire de jeux inclusive et il est indiqué que c'est pour répondre au souhait des porteurs du projet. Pouvons-nous avoir des informations sur ce que recouvrent ces éléments ? De la même façon, on rajoute 610 000 € pour la géotechnique du site qui nécessite une adaptation du sol support, et je souhaiterais savoir si c'est en lien avec le maintien des forains sur cet espace, qui n'était pas prévu initialement. Enfin, on nous indique +140 000 € en raison d'une modification du phasage qui nécessite l'approvisionnement en pavés neufs. Cela représente des sommes assez importantes et j'aurais voulu avoir quelques informations.

M. DE JENLIS : Je note les questions. Je peux répondre à une sur trois dans l'immédiat, mais quand l'adjointe à l'urbanisme sera de retour, nous aurons peut-être plus d'éclairage. Concernant le second point sur l'aménagement du sol, ce n'est absolument pas en lien avec la situation des forains. Dès qu'Annie sera là, nous reviendrons sur ce point. Il s'agit d'en prendre acte et donc je note de te redonner la parole à ce moment-là.

6 - INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS DE LA VILLE D'AMIENS. MODIFICATION.

M. DE JENLIS : Il s'agit de modifier la délibération. A la suite de la démission de Monsieur Benoît MERCUZOT de ses fonctions de conseiller "délégué" en date du 4 juillet 2025, je vous propose de mettre à jour le tableau des indemnités de fonction du maire, des adjoints, des conseillers délégués et des conseillers municipaux, comme figurant en annexe de la délibération. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

7 - TEMPETE ERIN DU 11 AOUT 2025. VERSEMENT D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION CAP-VERT AMIENS.

M. DE JENLIS : Des pluies torrentielles sont survenues le 11 août dernier au Cap-Vert qui ont provoqué des inondations, des glissements de terrain, sur l'île de São Vicente. Elles ont entraîné la mort d'au moins 9 personnes, de nombreux disparus, ont contraint plus de 1 500 personnes à quitter leur domicile, et ont causé d'importants dégâts matériels. Aussi, je vous propose, comme c'est l'habitude dans cette assemblée, d'apporter un soutien aux Cap-Verdiens par le biais de l'association Cap-Vert Amiens, en lui versant une subvention exceptionnelle de 5000 €. Je vous rappelle que cette association œuvre depuis 1988 notamment à la promotion de la culture capverdienne, et la solidarité vers les populations défavorisées du Cap-Vert.

M. JARDE : Merci beaucoup, Monsieur le Maire, de cette bonne initiative. Effectivement, vingt centimètres d'eau sont tombés en cinq heures sur cette petite île de Saint-Vincent, ce qui a entraîné le déplacement d'une grande partie de la population, puisque pratiquement 5% de la population a dû être déplacée, soit plus de 3 000 personnes eu égard à la destruction de leurs maisons. Donc oui, il faut soutenir cette population qui a souffert de la tempête Erin. Et nous pouvons avoir une totale confiance en Simon MOREIRA et son association, qui est particulièrement bénévole, actif et dévoué pour ses compatriotes du Cap-Vert. Donc merci de cette initiative salutaire.

M. DE JENLIS : Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

8 - CROIX-ROUGE FRANÇAISE. MISSIONS DE SOUTIEN AUX POPULATIONS SINISTREES. CONVENTION.

M. DE JENLIS : Le Plan Communal de Sauvegarde de la Ville d'Amiens, approuvé par arrêté municipal le 19 avril 2012, définit l'organisation communale mise en place pour gérer un événement majeur qui surviendrait sur notre territoire. Ce PCS dote notre collectivité des outils nécessaires permettant d'assurer efficacement et dans l'urgence les mesures d'accompagnement et de soutien à la population. Toutefois, les moyens humains et matériels propres à notre commune peuvent parfois s'avérer insuffisants pour faire face à certaines situations d'urgence. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons une convention qui fixerait les modalités d'une collaboration entre la Ville d'Amiens et la Croix-Rouge Française dans des actions de soutien et d'assistance à la population lors du déclenchement du PCS de la Ville d'Amiens. Cette convention avait été approuvée le 8 décembre 2011 et nous vous proposons aujourd'hui de la réactualiser, étant précisé qu'elle serait désormais à titre gracieux. Des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DELAHOUSSE n'a pas pris part au vote.

9 - ANIMATIONS ET EVENEMENTS. ASSOCIATION AMIENS CINE-FIFAM. FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM. SUBVENTION. ANNEE 2025. CONVENTION.

M. DE JENLIS : Je vous propose, comme nous avons pu le faire l'année dernière, de subventionner le "Prix du Long métrage" de l'Association Ciné-Fifam qui organise le Festival International du Film d'Amiens 2025. Il s'agira de la 45^{ème} édition et elle va se dérouler du 14 au 22 novembre prochain. Il convient aujourd'hui d'approuver et de m'autoriser à signer une convention de versement de la subvention à cette association pour un montant de 8 000 €, soit le même montant que l'année dernière. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

10 - ANIMATIONS ET EVENEMENTS. ASSOCIATIONS LES TERRASSES DES BORDS DE SOMME ET ANTI-STRESS. SUBVENTIONS. ANNEE 2025.

M. DE JENLIS : Comme vous avez pu le constater, une fête dénommée "la Fête au bord de l'eau" a été organisée en collaboration entre les associations Les Terrasses des Bords de Somme et Anti-Stress. Il s'agit d'un événement populaire et familial avec des activités culturelles, sportives et ludiques, qui s'est déroulé au Port d'Aval à UniLaSalle. Nous vous proposons d'attribuer à ces deux structures une subvention de 1 500 € chacune. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

11 - CONTRAT DE VILLE D'AMIENS METROPOLE 2024-2030. PARTICIPATION DES HABITANTS. AVENANT.

M. DE JENLIS : Dans le cadre du nouveau contrat de ville d'Amiens Métropole 2024-2030 approuvé lors de la séance du 12 décembre 2024, je vous propose d'approuver l'avenant qui vient répondre à l'obligation, définie par le décret du 15 novembre 2024, de nommer des conseils citoyens associés au pilotage du contrat de ville. L'avenant que nous vous proposons aujourd'hui intègre donc les conseils citoyens à la démarche globale de participation citoyenne qui seraient appelés à émettre toute proposition d'action pouvant répondre aux défis du contrat de ville. 6 conseils citoyens seront donc mis en place, comprenant 2 collèges : un collège "habitants", recrutés sur la base d'un appel à volontariat, et un collège "acteurs locaux" pour partie composé des représentants des comités de quartiers, centres sociaux et espaces de vie sociale concernés, et pour partie recrutés sur la base du volontariat parmi des acteurs associatifs et économiques des quartiers. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Bonsoir à toutes et à tous. Certes ce n'est pas nouveau, mais nous pensions que la mise à jour des conseils citoyens auraient été l'occasion d'entendre une demande forte au sein du quartier de la Salamandre qui était de ne pas traiter la question de ce quartier de concert avec un autre. Or, en recréant un conseil citoyen mêlant Salamandre, Marcel Paul, Philéas Lebesgue, c'est de nouveau le cas. Il suffit pourtant d'échanger avec les habitants et habitantes du quartier pour comprendre un sentiment d'abandon et qu'ils sont la dernière roue du carrosse, sacrifiés sur l'autel des autres quartiers prioritaires d'Amiens. Combien de fois

avons-nous été interpellées sur le fait que les problématiques spécifiques à la Salamandre n'étaient pas traitées correctement car incluses dans une grande réflexion sur les quartiers sud-est qui ne le prenait que peu en compte. Ce sera pourtant de nouveau le cas. La question de la Salamandre sera posée au sein d'un conseil citoyen centré autour de deux quartiers, dont l'un est deux fois plus peuplé que l'autre avec le fort risque que celui-ci prenne une très large place, ne laissant que très peu de place une fois encore à la population de la Salamandre pour s'exprimer. Au moment de parler démocratie locale, c'est donc fort regrettable que le point de vue des habitants et habitantes ne soit pas un point de départ à la réflexion et à la mise en place des instances où elle est censée s'exprimer. C'est un choix que nous regrettons fortement, d'autant plus que le décret que vous avez cité du 15 novembre 2024 dit bien que la participation des habitants repose sur un conseil citoyen dans les conditions définies à l'article 7 de la loi du 21 février 2014 qui lui-même stipule : "Un conseil citoyen est mis en place dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville". Il y a donc 7 quartiers prioritaires à Amiens et il n'y a que 6 conseils citoyens puisque la Salamandre n'en a pas.

M. DE JENLIS : Madame DESBUREAUX, nous en avons parlé cette semaine à la Conférence des Présidents où vous m'aviez interpellé sur le sujet. Je vous ai répondu qu'il y avait effectivement un conseil citoyen pour le secteur Est et que nous veillerons, bien évidemment, à ce que les habitants à la fois de Marcel Paul et de la Salamandre soient représentés. J'en ai pris l'engagement. Vous reposez la question en public, mais je pense vous avoir répondu à la Conférence des Présidents. Je ne vais pas m'étendre, mais je vous ai apporté des garanties ce jour-là. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

(Monsieur de JENLIS revient au point 5 et à la question posée par Monsieur MERCUZOT au sujet de la Hotoie et propose de passer la parole à Annie VERRIER pour y répondre).

MME VERRIER : Bonsoir chers collègues. Concernant les dépassements, je peux répondre assez facilement sur les études géotechniques et les contraintes nouvelles qui se sont ajoutées à ce projet en lien avec les exigences de la DDTM qui, d'ailleurs, font que ce projet prend du temps puisque des études supplémentaires nous ont été demandées qui n'avaient pas été budgétées au départ. Concernant l'aire inclusive, je rappelle qu'il s'agit d'un projet participatif. En effet, une évaluation a été faite sur l'aire elle-même, et il s'avère qu'il nous a paru intéressant, en sus des propositions de cette aire, d'accompagner cela d'un espace particulièrement adapté pour les personnes en situation de handicap, une sorte de hall Hotoie inclusif. Cela a évidemment un coût, mais qui me paraît et qui nous paraît tout à fait adapté. Et s'agissant des pavés, j'avoue ne pas savoir. Pour moi, il n'y avait pas forcément de surcoût lié à cela. Je me tourne vers l'administration pour le cas où j'aurais une réponse, sinon je m'engage à vous la donner dès que je l'ai.

M. DE JENLIS : Nous apporterons une réponse.

M. MERCUZOT : Sur la question de la géotechnique et des études supplémentaires demandées par la DDTM, est-ce que des risques particuliers sur le sous-sol sont apparus et que nous ne connaissons pas ?

MME VERRIER : Non, ce ne sont pas des risques particuliers, ce sont simplement des exigences qui se surajoutent aux exigences antérieures.

M. DE JENLIS : Si tu veux plus de précisions, nous pourrons évidemment t'en fournir par la suite. Je reviens au point 12 et je donne la parole à Nedjma BEN MOKHTAR.

12 - CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA SOMME. PROJET EDUCATIF GLOBAL ET ACTIONS CITOYENNES INNOVANTES. ACTIONS DE PROMOTION DES VALEURS DE LA REPUBLIQUE ET DE PREVENTION DE LA RADICALISATION. SUBVENTION. ANNEE 2025. CONVENTION.

MME BEN MOKHTAR : La Caisse d'Allocations Familiales de la Somme accorde depuis 4 ans une subvention à hauteur de 9 000 € au profit de la Ville d'Amiens dans le cadre du projet "Mes identités ma ville / Festival des identités", organisé au mois de mai sur une durée de cinq jours. Je vous propose donc d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette année encore une convention avec la CAF de la Somme afin de percevoir cette subvention de "financement des actions de promotion des valeurs de la République et de la prévention de la radicalisation".

M. DE JENLIS : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

13 - CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE. ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE. SUBVENTION. ANNEE 2025. CONVENTION.

M. SALHI : Dans le cadre de la sensibilisation à la Sécurité Routière, la Ville d'Amiens apporte son soutien auprès d'associations menant des actions de prévention en direction de la population. L'association Prévention Routière a pour objectifs d'éduquer, de former et de sensibiliser aux dangers de la circulation routière à travers des actions et des temps forts de prévention. En 2025, la réorganisation de sa structure ne lui permettra pas, comme c'était le cas précédemment, d'intervenir auprès des primaires et collégiens avec la piste d'éducation routière, et proposera un nouveau projet en 2026. Elle propose toutefois pour 2025 deux opérations qui complèteront les actions de sensibilisation et de prévention à la sécurité routière, pilotées par le service prévention médiation : l'opération « Lumières et Vision » destinée à sensibiliser à l'importance de la visibilité et de la vision pour tous les usagers de la route, et l'opération « Bien rentrer » qui vise à sensibiliser au risque "Alcool et Conduite". Je vous propose donc de soutenir les actions de cette association en lui accordant une subvention de 2 000 € cette année.

M. DE JENLIS : C'est effectivement dommage car c'est une institution. Quelques-uns parmi vous ont certainement dû passer par ces pistes d'éducation routière, en tout cas je l'ai fait. La difficulté est que l'Association Prévention Routière, qui était jusqu'alors implantée à Boves, n'est plus représentée par son bureau. Je connais bien l'association car j'ai eu l'honneur de la présider pendant dix ans. Aujourd'hui, ils n'ont plus les moyens matériels et humains pour continuer ces pistes d'éducation routière, ce que nous regrettons tous. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

14 - ASSOCIATION LES CHATHUTTES. PROTECTION FELINE AMIENOISE. SUBVENTION. ANNEE 2025.

MME MODESTE : Bonsoir mes chers collègues. Tout d'abord, quelques mots sur la gestion des chats errants qui est une problématique que rencontrent toutes les villes. A Amiens, nous en sommes conscients et avec Monsieur le Maire, nous nous appuyons sur le Service Communal d'Hygiène. Je rappelle que le Maire dispose d'un pouvoir de police en matière de divagation des

animaux, selon le code rural et le code général des collectivités territoriales. C'est pourquoi nous soutenons les associations de chats errants, que j'ai reçues en mairie avec les services du CCAS le 25 août dernier. Elles sont au nombre de 5 et de nouvelles associations se créent également. Vous connaissez les chiffres officiels. Un couple de chats non stérilisés peut engendrer plus de 20 000 chats en quatre ans, avec la cohorte de conséquences négatives, que ce soit la misère animale, la maltraitance, les maladies, les problèmes d'hygiène et de tranquillité publique. C'est pour toutes ces raisons que nous souhaitons accorder aujourd'hui une subvention de 1 000 € à l'association les Chatuttes, Monsieur le Maire étant chargé de l'exécution de la présente délibération.

M. DE JENLIS : Chantal, tu aurais également pu évoquer le classement attribué par "30 Millions d'Amis" pour lequel tu es très active, permettant ainsi à la ville de gagner des places. Si tu veux en parler, n'hésite pas.

MME MODESTE : C'est parce que je voulais rester modeste. Je ne suis pas rentrée au conseil municipal tout de suite, j'y suis rentrée en 2023, et avant cela, j'avais une mission auprès d'Alain GEST, que je remercie encore. J'ai travaillé là-dessus et créé un programme. Je suis très heureuse d'être la première à avoir innové sur la condition animale. Donc merci à Brigitte FOURÉ qui était Maire à l'époque et qui a validé cette délégation de la condition animale. Ce classement est fait en fonction des actions que j'ai programmées. "30 Millions d'Amis" nous classe. En 2023, nous étions 31^{ème} et nous sommes 8^{ème} cette année sur 42 villes de plus de 100 000 habitants.

M. DE JENLIS : Bravo, Chantal. Tu as impulsé cette réflexion et ces actions, mais ce sont avant tout des décisions collectives et une victoire collective. Nous ne pouvons que nous réjouir d'avancer dans le classement de "30 Millions d'Amis" qui est une référence en la matière, *Animal Friendly*. Y a-t-il des observations ?

ADOpte A L'UNANIMITE

15 - AMENAGEMENT PROVISOIRE DU QUAI CHARLES TELLIER ET D'UN ACCES RUE DU CHATEAU MILAN. FONDS DE CONCOURS. CONVENTION.

MME VERRIER : L'AMSOM Habitat réalise une opération de construction de 160 logements collectifs répartis en 8 bâtiments au niveau du quai Charles Tellier, nommée Rives et Nature. La desserte de l'opération, tant en entrée qu'en sortie, nécessite des adaptations de l'espace public aux abords de l'opération, quai Charles Tellier, avec une desserte PMR des commerces en rez-de-chaussée, et rue du Château Milan avec l'aménagement d'un tourne à gauche. Le coût total du projet s'élève à 215 000 € TTC, en ce compris 31 000 € à la charge d'Amiens Métropole dans la mesure où les travaux de la rue du Château Milan se réalisent sur un tronçon métropolitain. Pour cette portion, la Ville d'Amiens participe par le biais d'un fonds de concours fixé à 30% du coût HT soit 7 750 €. Je vous propose en ce sens de valider les partis d'aménagement, et de d'approuver et d'autoriser la signature de la convention de fonds de concours à intervenir avec Amiens Métropole.

M. DE JENLIS : Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Simplement une petite question à propos du quai Tellier. Avez-vous une idée sur où en sont les ventes du bail réel solidaire ? C'est-à-dire qu'un grand nombre d'appartements étaient sous cette forme, et il serait intéressant de voir quels sont les retours d'expérience à ce jour sur les ventes.

MME VERRIER : Je peux répondre, mais je pense que la Présidente de l'AMSOM est en mesure de fournir des réponses plus précises, et ce n'est pas moi qui donne la parole.

M. DE JENLIS : Madame la Présidente de l'AMSOM.

MME CLECH : Je n'ai pas le chiffre exact en tête. Nous sommes largement à plus de 50% de ventes. Toutes les petites typologies sont vendues, les T2, les T3 sont vendus, on commence à vendre les T4 et les T5. Nous sommes donc sur les premières expériences de BRS. Le constat aujourd'hui est qu'en matière d'appartement, on a plutôt tendance à vendre des petites typologies alors que le programme de Longueau, par exemple, où l'on est en individuel, est vendu à 100% en T4 et T5 à un an de la commercialisation. La demande n'est donc pas la même sur un appartement et sur une individuelle. Mais nous sommes très satisfaits d'être largement avancés sur la commercialisation, indépendamment du fait que ce n'est toujours pas facile en termes de prêt pour les accédants et que le contexte n'est pas particulièrement porteur.

M. DE JENLIS : En tout cas, c'est une très belle réalisation sur un site assez exceptionnel, en bord de Somme, et nous pouvons nous réjouir que l'AMSOM ait pu finaliser cette opération qui a été inaugurée vendredi dernier. C'est un grand succès. Architecturalement parlant, c'est une belle réussite. D'autres demandes de prise de parole ?

ADOpte

Observations :

Mmes DESBUREAUX et DELATTRE ont voté contre.

16 - ANCIENNE MAISON ECLUSIERE SISE 195, QUAI CHARLES TELLIER. ACQUISITION.

MME VERRIER : Je vous propose d'acquérir cette maison éclusière d'une superficie de 45 m² et composée d'un rez-de-chaussée et d'un étage sous comble, moyennant le prix de 15 000 € selon l'avis du Pôle des Evaluations Domaniales. Cet immeuble est très dégradé suite à plusieurs squats, plus récemment un incendie ayant dévasté son intérieur. Il appartient au Département de la Somme et se situe à la confluence d'un bras de la Petite Selle et de la Somme, en amont du barrage de la Chaudière et de l'Île Sainte Aragone.

Les frais de notaire sont à la charge de la commune ainsi que les frais de démolition à venir. Globalement, le coût supplémentaire de déconstruction et d'extraction des déchets amiantés a été estimé entre 45 000 € et 55 000 €. Toutefois, malgré son état dégradé, l'acquisition de cet immeuble présente une opportunité dans le cadre de la stratégie de valorisation des abords de Somme, notamment pour y développer un espace touristique et économique. Par ailleurs, la révision générale du PLU proposera la classification de la parcelle sur laquelle est édifié l'immeuble et sa parcelle voisine en zone naturelle ouverte au public.

M. DE JENLIS : Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Cette maison est située tout au bout du quai Charles Tellier. Elle est en bien triste état, mais je pense que c'est une belle opportunité de pouvoir l'acquérir pour valoriser nos bords de Somme.

ADOpte A L'UNANIMITE

17 - ZAC RENANCOURT. ACQUISITION DE PARCELLES.

MME VERRIER : Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Renancourt, la SAEM Amiens Aménagement propose à la Ville d'Amiens d'acquérir 8 parcelles qui ne présentent plus d'utilité pour la poursuite de l'aménagement. Je vous propose donc d'acquérir ces parcelles localisées le long de l'avenue François Mitterrand et de la rue Haute des Champs et des délaissés de terrains localisés au sein du Faubourg Renancourt, et situés pour partie à l'angle de la rue du Champ de Tir et de la rue Robert Le Coq et pour autre partie le long du terrain de football du Champ de Tir. Le montant total de ces acquisitions de terrains d'une surface totale de 31 528 m² représente une dépense de 138 460 €.

M. DE JENLIS : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes BRUNEL, VERRIER (pouvoir de Mme DEVÈZE), FOURÉ (pouvoir de M. FOUCAULT), MM. de JENLIS, LHERMITTE, DÈCLE, MERCUZOT et GEST (pouvoir de M. DOMISE) n'ont pas pris part au vote.

18 - CENTRE COMMERCIAL MARIVAUX. LOCAL COMMERCIAL FORMANT LE LOT N° 14 ET LA MOITIE DU LOT N° 16 A USAGE DE PASSAGE SOUMIS A L'INDIVISION FORCEE. ACQUISITION.

MME VERRIER : Dans le cadre de la deuxième phase du NPNRU, la collectivité va concentrer son champ d'intervention sur le centre commercial Marivaux. En effet, depuis une dizaine d'années, le centre commercial ne cesse de se vider progressivement et a perdu son attractivité. Son état général reflète un sentiment d'abandon et d'insécurité qui impacte l'image du quartier. C'est pourquoi sa démolition est envisagée pour le reconvertis en secteur résidentiel. Préalablement, il est nécessaire d'acquérir les dernières cellules commerciales. Je vous propose donc d'approuver l'acquisition de l'ancienne boulangerie (lot n° 14) et de la moitié du lot n° 16 à usage de passage moyennant le prix de 850 €/m², soit 58 225 €, frais notariés en sus.

M. DE JENLIS : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

19 - ENEDIS. CREATION DE SERVITUDES DE PASSAGE DE RESEAUX ELECTRIQUES SUR DES PROPRIETES COMMUNALES. CONVENTIONS.

MME VERRIER : La SEMOP Amiens Energies a été autorisée à lancer la construction d'une chaufferie biomasse sur une parcelle propriété de la ville d'Amiens, située sur la commune de Salouël, et d'une station de pompage sur une parcelle correspondant à une partie du parc du Grand Marais. Ces deux équipements nécessitent toutefois la création de servitudes de passage de réseaux électriques au profit d'Enedis. S'agissant de propriétés communales, je vous propose d'y procéder en approuvant les conventions à intervenir avec Enedis annexées à la présente délibération. Il s'agit d'une première servitude à établir sur une longueur de 300 mètres environ sur la parcelle AL 137 à Salouël et propriété de la ville d'Amiens, pour passer des lignes électriques souterraines, ainsi qu'une deuxième servitude d'environ 25 mètres sur la parcelle KO 234 sise à Amiens, pour passer des câbles basse tension et installer une armoire électrique. Il conviendrait d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions. A noter qu'une indemnité unique et forfaitaire de 20 € pour chaque servitude sera versée à la Ville d'Amiens par Enedis et que le coût des actes authentiques notariés sera pris en charge par Enedis.

M. DE JENLIS : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

20 - ENEDIS. RUE VICTOR MAGNIER. EFFACEMENT DES RESEAUX. APPLICATION DE L'ARTICLE 8 DU CAHIER DES CHARGES DE CONCESSION POUR L'INTEGRATION DES OUVRAGES DANS L'ENVIRONNEMENT ET LA SECURISATION DES RESEAUX ELECTRIQUES. CONVENTION.

MME VERRIER : Par délibération du 25 avril 2019, une convention de concession pour le développement, l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité et la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente, avec Enedis et EDF, a été approuvée. La Ville d'Amiens a, par ailleurs, soumis à Enedis un projet d'effacement des réseaux électriques de la rue Victor Magnier à réaliser cette année, conformément à l'article 8 du cahier des charges de concession et de l'article 4A de son annexe 1. L'emprise globale du chantier consiste à effacer 221 mètres de réseau, dont 201 mètres de réseau fils nus, ainsi qu'à poser 257 mètres de réseau souterrain. Sur un coût global des travaux de 34 085,22 € HT, une participation financière d'Enedis à hauteur maximale de 13 634,10 € HT est prévue, représentant 40% du montant hors taxes des travaux. Le coût demeurant à la charge de la collectivité s'élève à 20451,12 € HT, soit 24 541,34 € TTC. Je vous propose d'approver la convention à intervenir avec Enedis qui acte les modalités de cet accord et les conditions administratives, techniques et financières relatives aux travaux d'effacement des réseaux basse tension rue Victor Magnier.

M. DE JENLIS : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

21 - RUE D'ABBEVILLE. PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION IT N° 810P. CESSION.

MME VERRIER : Je vous propose de répondre favorablement à la demande de la SCI Amiens Ouest Développement, représentée par Monsieur Franck VAN WYMEERSCH, qui souhaite acquérir une emprise foncière, d'une superficie de 271 m², provenant de la parcelle communale cadastrée IT n° 810, dans le quartier Etouvie, jouxtant sa propriété (place du Pays d'Auge) et actuellement à usage d'espace vert. La cession interviendra au prix de 15 € par m², soit un total de 4 065 €, conformément à l'avis du Pôle des Evaluations Domaniales. A noter que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

M. DE JENLIS : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme RODINGER n'a pas pris part au vote.

22 - QUARTIER PIGEONNIER. RUES MAURICE RAVEL, MESSAGER, COUPERIN ET AVENUE DE LA PAIX. TERRAINS DECLASSES PAR ANTICIPATION DANS LE CADRE DE LA VENTE. DESAFFECTION EFFECTIVE.

MME VERRIER : Dans le cadre de l'opération d'aménagement sur le secteur du Pigeonnier et de la reconquête globale du cœur de ce quartier, je vous propose de constater la désaffection des parcelles cadastrées CL 415, 416, 419, 420, 422, 423, 425, 428, 429 et 430 correspondant au périmètre de l'opération de réalisation d'un nouveau quartier impactant une intervention sur

une surface de l'ordre de 12 000 m². Le déclassement par anticipation a déjà été prononcé par délibérations des 19 octobre 2023 et 7 décembre 2023 et il a été procédé à la vente des terrains à bâtir au profit de l'AMSOM Habitat par acte en date du 27 mai 2024.

M. DE JENLIS : Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Sur la question des logements, et notamment sur la question des logements en accession sociale, nous avions déjà expliqué nos positions. Je vais les rappeler pour expliquer notre vote. La construction de logements en accession à la propriété dans les quartiers populaires, et notamment dans les quartiers ANRU, illustre une tension majeure des politiques urbaines. La question est de savoir comment rénover et valoriser un territoire sans en exclure ses habitants historiques. Si cette tentative de mixité sociale peut être porteuse de dynamisme urbain, elle est vécue par beaucoup d'habitants d'Amiens Nord comme une gentrification. Cela nécessite une régulation fine pour éviter que cela devienne un vecteur d'inégalités et de fracture sociale. Pour rappel, au Pigeonnier, on démolit plus de 470 logements sur l'ensemble Couperin, Mozart, Messager, pour en reconstruire à peine plus d'une centaine, quasi-exclusivement en accession à la propriété, quelques logements collectifs. A Etouvie, les 352 logements des Coursives sont voués à destruction sans aucune consultation des habitants. Ici comme à Amiens Nord, ce sont des logements aux loyers les moins chers du parc locatif amiénois qui seront détruits. Evidemment, des constructions se referont, mais ailleurs, à des loyers sans doute bien plus élevés. Les questions que cela pose sont de savoir quelles sont les offres locatives pour les jeunes Amiénois et Amiénoises qui souhaitent s'installer dans notre ville. Quand on connaît les listes d'attente, quelle offre locative pour les personnes ne souhaitant pas devenir propriétaires. Vous avez une politique de l'offre de maisons individuelles en accession sociale. Or, le logement individuel va à l'encontre des besoins de densification de la ville pour arrêter de consommer de l'espace urbain. Nous pensons que le logement collectif à taille humaine peut être très qualitatif et est une très bonne réponse pour le vivre ensemble. Vous nous répondez jadis, pour justifier votre politique, que la maison individuelle répond aux aspirations des habitants. Votre majorité pense sans doute à la place des Amiénois et des Amiénoises, car si une majorité des Français considèrent encore l'immobilier comme une valeur refuge, dans les faits seulement un Français sur quatre envisage concrètement une acquisition. Votre politique se fait donc sans réelle consultation citoyenne, et ne répond pas aux besoins des habitants. Notre groupe continuera de voter contre.

M. DE JENLIS : Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Je voulais réagir à la prise de parole de notre collègue et surtout au mot gentrification qui m'a interpellé. Je rappelle que gentrification est un terme qui signifie le remplacement d'une couche sociale populaire par une couche sociale aisée. Je ne suis pas convaincu que la Ville d'Amiens soit dans cette démarche pour ce quartier. Proposer de l'habitat de meilleure qualité avec une meilleure isolation thermique ne me semble pas du tout être un acte de gentrification, mais un acte de bien-être social pour tous, et on doit tous se réjouir que dans ces quartiers d'anciennes habitations soient remplacées par des choses plus agréables. Pour notre part, nous allons évidemment voter pour.

M. DE JENLIS : Merci, Monsieur DESCHAMPS, parce que je partage à 100% ce que vous venez de dire. Monsieur PRADAT, vous m'étonnez un peu par votre déclaration, qui est peut-être guidée par d'autres objectifs que ceux de la requalification urbaine du nord. J'estime qu'un travail colossal a été réalisé pour la rénovation urbaine, notamment au nord, et quand nous avons l'occasion d'y aller, nous n'avons pas les mêmes échos que ceux que vous nous donnez. Pas grand monde devait avoir grand plaisir à vivre dans les immeubles qui sont déconstruits, et

je crois que l'on est en train de reconfigurer totalement des quartiers qui étaient d'un autre temps et vieillissants. Que l'on puisse ne pas partager le même objectif, je l'entends, mais je suis très surpris par la description que vous en faites et je rejoins parfaitement les termes employés par Monsieur DESCHAMPS. Tout excès n'est jamais bon, et parfois on pourrait envisager de se réjouir que des quartiers évoluent, que des quartiers qui étaient plutôt cloisonnés, des quartiers avec de l'habitat collectif très vieillissant, retrouvent un autre aspect, permettent en même temps de décloisonner et de faire venir des habitants pas tous issus forcément de ce quartier. Je ne comprends pas votre intervention. Je pense que nous sommes quelques-uns à vouloir réagir.

MME FOURE : Quelques mots pour répondre à Monsieur PRADAT. On pourrait se contenter de vous rappeler que les règles de la politique de la ville nous imposent de transformer la typologie de logements dans les quartiers politique de la ville. Je peux vous dire que nous avons bataillé à de nombreuses reprises auprès de l'Etat, et souvent d'ailleurs avec succès, pour faire en sorte de pouvoir reconstruire pour partie du logement locatif dans ce quartier. Ce que je vous dis est purement objectif. Ensuite, cela fait près de quarante ans que j'habite le quartier et je constate que les personnes habitant dans du logement locatif collectif regrettent souvent cet état de fait et de ne pas pouvoir accéder aux logements locatifs individuels. C'est la raison pour laquelle nous avons cherché à développer l'accession sociale à la propriété parce que c'était le moyen dont nous disposions pour accélérer ce processus. Et je souhaite vous dire encore que nous comprenons tous que lorsqu'on détruit un bâtiment, c'est un pincement au cœur pour ceux qui y ont vécu car c'est une partie de leur histoire qui s'en va. Nous avons pu le voir chaque fois qu'un bâtiment était détruit, même dans l'hypothèse où ce bâtiment n'était pas de qualité. C'est vraiment important que nous soyons attentifs à ce que souhaitent les habitants. Je voulais enfin ajouter qu'AMSOM Habitat reconstruit partout dans la ville, et il me semble qu'avoir un habitat exclusivement dévolu aux personnes en location et un habitat dans d'autres quartiers exclusivement dévolu à ceux qui sont propriétaires, ce n'est pas la vraie vie. Dans la vraie vie, on se rencontre entre habitants d'une commune, que l'on soit locataire ou propriétaire. On peut aussi être locataire à un moment de sa vie et être propriétaire quelques années plus tard, et puis revenir à la location. Il y a un parcours résidentiel, et ce n'est pas à vous, Monsieur PRADAT, que je vais l'expliquer, qui fait que les choses évoluent. Et il est important que nous soyons attentifs à ce que souhaitent les habitants quelle que soit leur situation sociale, et accéder à un logement locatif de qualité, même s'il n'est pas à Amiens nord, peut aussi être parfaitement bien vécu. Et je vous invite à vous rapprocher de certains habitants qui ont connu cette évolution.

M. LORIC : Pour répondre aussi à Julien PRADAT, même si nous avons ce débat déjà depuis quelques années, vous évoquez une diminution du nombre de logements proposés à la location. Or, on se rend compte qu'il y a encore dix ou quinze ans, le taux de vacance des logements locatifs sociaux dans les quartiers nord était aux environs de 10% dans le parc social sur environ 8 000 logements. Il y avait quand même 800 logements qui ne trouvaient pas preneur pour une variété de raisons, notamment des problématiques d'ambiance, des problèmes de vétusté des logements. Bien sûr, il y a ce programme d'accession à la propriété, j'y reviendrai, mais les premières actions mises en place par AMSOM Habitat ont été de conforter l'existant, de reconquérir même certaines résidences. Je rappelle que des résidences comme Balzac étaient vides à 50% pour des problèmes d'ambiance, d'accessibilité, notamment aussi pour des problèmes de variétés de peuplement. Tout ce travail autour du grand plan de rénovation de l'habitat existant a permis de récupérer 800 logements qui étaient vacants. Je ne peux donc pas laisser dire que l'on a supprimé des offres pour les personnes qui souhaitaient être dans le locatif social.

Deuxième point sur lequel je voudrais aussi m'inscrire en faux, on ne peut pas dire que l'on va créer une ségrégation, qu'il y aurait une gentrification entre une population qui aurait les moyens de devenir propriétaire et une population qui serait prisonnière du locatif social. Au contraire. Je rappelle que les plafonds pour pouvoir être propriétaire, pour faire de l'accession à la propriété sociale, sont les mêmes que ceux du logement social, quasiment les mêmes. Cela veut dire que l'on répond au besoin de la population existante. Un des grands maux de ces grands quartiers de logement social, notamment quand ils étaient beaucoup en collectif, comme le quartier du Pigeonnier, c'est que les personnes qui, la vie avançant, avaient fondé une famille, trouvé du travail, voulaient devenir propriétaires, car c'est une aspiration, et nous n'avions malheureusement pas de quoi répondre à la population des quartiers nord qui était donc contrainte de partir ailleurs dans la ville. C'est, au contraire, pour répondre au besoin de la population existante. Je vous rappelle que l'on devient propriétaire avec des remboursements d'emprunt quasiment équivalents à un loyer. Le PSLA, c'est exactement cela, on commence par un loyer qui devient ensuite un remboursement d'emprunt. On se rend compte aussi que cela permet d'éviter d'être dans un quartier qui va malheureusement ne garder que les familles les plus fragiles, et cela permet de fidéliser la population sur place, d'avoir une mixité. Et on ne fait pas que du logement, on diversifie, les interventions ne concernent pas que le logement, mais aussi l'espace public. Le projet de la place-parc du Colvert est aussi une reconquête d'un lieu qui devait être le plus attractif du cœur du quartier et qui va le redevenir. Nous avons aussi fait le choix courageux d'orienter certaines portions du quartier, notamment le foncier libéré par la barre Mozart, vers de l'activité tertiaire, considérant que ce n'est pas seulement un quartier de résidence, mais aussi un quartier d'activités. Je conclurai en disant que nous avions commencé par la partie commerciale, et là aussi, on voit l'amélioration. En permanence, quand je reçois les personnes, fût un temps où elles me disaient "partout, sauf Amiens nord", et ce n'est plus du tout ce que j'entends aujourd'hui, au contraire. Le quartier est en train de redevenir attractif pour le logement social comme pour l'accession à la propriété. Et pour la première fois, et c'est un signe qui ne trompe pas, au collège César Franck qui, je le rappelle, a 95% de réussite au Brevet, et donc bravo aux équipes du collège César Franck, nous commençons à avoir des demandes de dérogation de familles qui souhaitent que leur enfant, alors qu'il n'est pas dans le quartier, soit inscrit au collège César Franck. Je pense que c'est le meilleur des témoignages.

M. STENGEL : Même si le point concerne Amiens nord, comme le secteur ouest et le quartier Etouvie ont été évoqués, je ne pouvais pas laisser non plus quelques hérésies se dire dans cette enceinte. En introduction, je souhaite dire que l'on ne peut pas poser une question en conseil pour demander le taux de réalisation de logements sur le quai Charles Tellier, qui n'est pas en quartier prioritaire que je sache, et considérer uniquement la diminution du logement social, la dé-densification dans les quartiers prioritaires. Il y a des logements sociaux qui sont dé-densifiés dans certains quartiers, mais il y a aussi de la construction et de l'occupation dans des résidences à loyer modéré dans d'autres quartiers. Moi-même qui habite à 350 mètres des Coursives dans le quartier Montières, j'ai pu voir en une dizaine d'années la construction de 90 logements. Vous ne les prenez pas en compte quand vous évoquez la démolition des Coursives, notamment. Et puis la pédagogie est affaire de répétition puisqu'on me parle sans cesse de concertation des Coursives. Il se trouve qu'avant d'arriver en conseil municipal, j'étais sur un café-chantier sur les aménagements des espaces publics pour la rue de Morvan notamment à Etouvie, j'ai eu l'occasion d'échanger avec des habitants, et je n'entends personne me dire que c'est une hérésie de démolir les Coursives. Je rejoins les propos de Jean-Christophe LORIC. Depuis 2020, je tiens, comme mes collègues adjoints de secteur, des permanences. De 2020 jusqu'à l'annonce de la démolition des Coursives et des relogements, je peux vous dire qu'environ 30% des rendez-vous en permanence logement concernaient des habitants des Coursives qui souhaitaient en déménager. Je n'ai pas eu de la part des habitants de ces logements de levée de bouclier pour me dire qu'ils souhaitaient absolument rester dans

ces bâtiments. Il fallait aller visiter les appartements des Coursives, voir comment c'était, pour comprendre le quotidien de ces habitants qui aspiraient à du mieux, à des logements à taille plus humaine, avec des extérieurs, des balcons, des choses un peu plus modernes. Je remarque qu'il y a eu énormément d'instrumentalisation politique de la démolition des Coursives et je pense que dans la concertation, ce sont davantage des tribunes politiques que certains espéraient plutôt que l'intérêt des habitants. Nous, en tout cas, nous veillons à l'intérêt des habitants en les relogeant dans un meilleur cadre de vie. C'est ce qui est en train de se faire. Au niveau de la concertation, rien ne valait mieux que l'avis des habitants eux-mêmes.

M. RIFFLART : C'est vrai que le terme gentrification interpelle. Après, c'est un terme contemporain, parce qu'où cessent la diversité et la mixité sociale pour arriver à la gentrification. Je pense objectivement que la gentrification, c'est le remplacement total d'une population par une autre. En tout cas, une population devient dominante par rapport à une autre, avec la volonté plus ou moins avouée d'exclusion d'une partie de cette population. Sincèrement, je vois mal comment cela pourrait advenir sur ce quartier. On revient donc à la réalité nécessaire d'une mixité sociale qui ne peut qu'être favorable au vivre ensemble. Le terme gentrification ne me paraît donc pas adapté. Une deuxième chose ne me paraît pas adaptée. Je partage avec vous la vision d'une urbanisation nouvelle, renouvelée, densifiée, sans extension, sans consommation de foncier, je suis d'accord sur ces principes, mais je pense qu'il faut vraiment s'adapter aux situations locales. Notre PAU, notre périmètre actuellement urbanisé, sur Amiens est assez favorable par rapport à la population qui occupe ce périmètre, c'est-à-dire que nous avons une densité assez basse par rapport au potentiel de ce PAU. Si on prend en considération l'évolution démographique, qui est plutôt en décroissance, nous avons des éléments plutôt favorables pour répondre à une aspiration qui, comme l'a dit Brigitte FOURÉ, est plutôt celle d'un logement individuel. Il s'agit ensuite de mettre en place les dispositifs permettant l'accession à la propriété dans les meilleures conditions avec des financements les mieux adaptés au budget de chacun. On a des postures en fonction de certains calendriers. Sincèrement, le terme gentrification ne me paraît pas adapté. D'un autre côté, je ne vois pas pourquoi nous nous priverions du logement individuel, quand il peut être réalisé dans des conditions permettant de préserver notre potentiel foncier et notre environnement. La puissance publique doit intervenir pour qu'une régulation soit faite, pour que chacun soit favorisé et qu'il n'y ait pas d'écart entre ceux qui peuvent et ceux qui ne peuvent pas.

MME NOUAOUR : Bonsoir à tous. Je pense que vous êtes tous en train de vous enflammer. En fait, mon cher collègue n'a pas voulu le dire, mais j'habite sur Amiens nord depuis 40 ans, je connais bien le quartier, mes parents ont toujours vécu là-bas, la famille, Etouvie. Nous sommes très contents qu'il y ait des aménagements, nous sommes vraiment bien par rapport à avant, mais les logements ne sont pas accessibles à tous. Les gens n'ont pas forcément un salaire adapté pour pouvoir acheter. J'envoie souvent à mon collègue Jean-Christophe LORIC des personnes qui souhaitent avoir un logement et revenir sur le secteur, qui aimeraient bien revenir, mais qui n'ont pas forcément les revenus adaptés pour avoir quelque chose sur Amiens nord.

M. CLECH : Je rebondis sur les propos de Jean-Christophe et le travail réalisé sur le patrimoine à Amiens nord, qui est indéniable. Je vous rappelle qu'en novembre 2024, l'Office avait sollicité une subvention exceptionnelle et qu'elle a été votée en conseil municipal, et cette subvention exceptionnelle a été totalement intégrée dans les prix de vente. Aujourd'hui, on a un T3 à 148.400 €, un T4 à 170.000 € et un T5 à 185.000 €, sachant qu'un T5 fait 115 m² plus un jardin. Le terme que vous avez employé heurte un peu car on est loin des 2 000 € du m². Par rapport à tout ce qui existe dans la ville, c'est un très beau produit à un prix abordable.

MME DERIVERY : Je souhaitais appuyer les propos de mon collègue Jean-Christophe LORIC. Effectivement, je reçois en permanence sur le secteur d'Etouvie pour le logement. Auparavant, c'était tout sauf Amiens nord et aujourd'hui, Amiens nord est le premier ou deuxième vœu.

M. MERCUZOT : Il me semble que nous avons eu le même échange il y a déjà quelques mois à propos de l'une de vos interventions qui, cette fois, concernait Etouvie. Vous avez bien raison de dire, et Brigitte FOURÉ l'a souligné, que la population qui voit le quartier dans lequel elle a vécu subir des démolitions, des transformations, a un pincement au cœur et une forme de nostalgie, en se disant qu'on est en train d'abîmer ce qu'elle a toujours connu. Cela ne veut pas dire pour autant qu'il faut interdire les évolutions dont on sait bien qu'elles sont nécessaires. Là où nous devons être attentifs, c'est que tous les habitants, quels que soient leurs revenus, trouvent à se loger. Pour autant, si l'on veut que le quartier nord notamment retrouve une forme d'attractivité, ce qu'il est en train de faire, il est important de ne pas concentrer dans ce quartier l'ensemble de la population ayant les revenus les plus faibles. Il est donc heureux que l'on puisse construire des logements avec des loyers les plus bas dans d'autres quartiers que le quartier nord. Certes, un certain nombre de personnes souhaiteraient, parce qu'elles y ont de la famille, parce qu'elles y sont attachées, aller dans ce quartier, mais si l'on fait cela, on s'interdit à ce que le quartier nord devienne un quartier comme les autres de la ville d'Amiens. C'est vraiment cela qui doit nous guider, me semble-t-il.

M. DE JENLIS : Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : C'est bien, chacun a pu mettre un peu ce qu'il voulait sur le logement, en ne répondant pas forcément toujours sur le fond. Merci à Assia NOUAOUR. On a dit que l'on démolissait les logements sur l'ensemble Couperin, Messager et Mozart et les Coursives sur Etouvie. Evidemment, nous ne sommes pas pour conserver ces bâtiments. Ce que l'on observe, c'est qu'il s'agit des logements qui avaient sur Amiens les loyers les moins chers. Forcément, l'offre va être recréée ailleurs, dans d'autres quartiers. C'est donc bien ce que dit Assia NOUAOUR, à savoir que pour des gens qui ont peu de moyens en locatif, cela va devenir compliqué de rester sur le quartier. Concernant Etouvie, excusez-moi, Monsieur STENGEL, vous avez utilisé deux fois le terme hérésie, je ne sais pas de quelle hérésie vous parlez. Nous disons qu'il n'y a pas eu de concertation au départ sur la décision, c'est un fait. Avez-vous interrogé le Comité de Rénovation Urbaine d'Etouvie ? Si vous voulez que nous rentrions dans le détail, on pourrait évoquer l'îlot A et B de la rue d'Artois où l'on a démolri un certain nombre de logements qu'il n'était pas nécessaire de démolir, que l'on aurait pu rénover. Je ne peux donc pas vous laisser parler d'hérésie, car nous n'avons pas évoqué autre chose que le fait qu'il n'y a pas de concertation et que l'on démolit les logements les moins chers. Sur le fond, évidemment, quand je pose la question à Madame CLECH de savoir où en est le bail à rénovation sociale sur un bâtiment collectif, ce n'est pas anodin, c'est pour savoir si ça marche et Madame CLECH me répond que ça marche, que l'on vend des baux à rénovation solidaire sur des logements collectifs. J'ai parlé de problématique de typologie de logement sur de l'individuel par rapport à du collectif ou à du petit collectif. Quand sur l'îlot Colvert, on a proposé du logement collectif avec des typologies avec de la maison individuelle, avec un appartement superposé au-dessus, cela se vend très bien, et cela fait des formes urbaines très intéressantes qui ne sont pas forcément celles de la maison individuelle. C'est bien, chacun a pu s'exprimer, je vous ai provoqué avec le mot gentrification, cela a marché. C'est aussi l'objet de cette assemblée de pouvoir exprimer nos divergences sur certains points. Je voulais quand même que ce ne soit pas caricaturé.

M. DE JENLIS : Je rappelle quand même que nous parlions de désaffection effective de certaines parcelles que nous avons déclassées en 2023, que nous avons cédées en 2024. Le

débat vient maintenant, peut-être que l'approche de certaines échéances l'animent, mais chacun son point de vue, chacun ses idées. Je persiste à croire que la façon dont vous avez présenté les opérations de rénovation est très réductrice. Nous allons continuer comme bon nous semble, avec l'aide d'ailleurs de l'ANRU aussi. Comme l'a dit Madame FOURÉ, des contraintes et des obligations nous sont imposées dans le cadre des rénovations. Comme l'a dit Jean-Christophe, nous nous attaquons aussi à la rénovation de la place du Colvert qui va être totalement métamorphosée, et je me réjouis de faire partie d'une majorité qui aura consacré énormément de moyens, et qui peut aussi compter sur l'AMSOM qui aura elle aussi mis énormément de moyens, pour améliorer l'habitat dans un quartier qui en avait fortement besoin.

M. LORIC : Je ne souhaite pas laisser passer une idée fausse. Quand on reconstruit des logements sociaux, même si les loyers affichés sont supérieurs à ceux des logements démolis, je rappelle que nous avons un système basé sur les APL et que les personnes qui n'ont pas les moyens de payer ces loyers, ont parfois un reste à charge quasiment nul. Je le redis, c'est une chance incroyable que nous avons dans notre pays d'avoir préservé ce modèle de logement social, et nous y sommes nous-mêmes très attachés. Les APL permettent tout simplement à ces personnes de se loger que ce soit dans le quartier ou que ce soit dans d'autres quartiers. Et enfin, je souhaite dire un mot à ma chère collègue Assia, elle sait que je suis aussi attaché au quartier dans lequel elle habite. C'est un beau quartier de propriétaires, et qui bénéficie de tous les investissements, et c'est un quartier qui reste néanmoins accessible.

M. DE JENLIS : Les habitants qui quittent un habitat vétuste et se retrouvent dans un habitat neuf le ressentent aussi dans les charges qu'ils ont à payer qui sont forcément moins élevées, notamment en termes de consommation énergétique. Je propose de nous arrêter là et de passer au vote.

ADOpte

Observations :

Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), MM. BARA, DÉCAVÉ, PRADAT, TELLIER, VOULMINOT ont voté contre.

Mmes DESBUREAUX, DELATTRE et NOUAOUR se sont abstenues.

**23 - AMSOM HABITAT. PROJET DE REVITALISATION URBAINE. QUARTIER DU PIGEONNIER.
RECONSTRUCTION DES ILOTS COUPERIN, MESSAGER ET JEAN BOUIN. EXONERATION DES DROITS DE
VOIRIE DES ENTREPRISES MANDATEES.**

MME VERRIER : Je vous propose de répondre favorablement à l'AMSOM Habitat qui sollicite l'exonération des droits de voirie pour les entreprises intervenant dans le cadre du chantier de revitalisation urbaine du quartier du Pigeonnier, et plus précisément celles mandatées pour l'opération de reconstruction des îlots Couperin, Messager et Jean Bouin. Motivée par les difficultés à disposer d'une offre de prix acceptable avec des coûts d'aménagement de voiries, de réseaux divers et de sécurisation au-delà des estimations et des budgets alloués, cette demande d'exonération concerne les deux tranches de travaux, respectivement de 18 et 16 mois. Sur la base des éléments transmis par l'AMSOM Habitat, les simulations financières amènent à évaluer le montant des droits d'occupation à 190 400,50 € TTC.

M. DE JENLIS : Des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes CLECH, BOHAIN, HAMADI, MM. LORIC, GEST (pouvoir de M. DOMISE) n'ont pas pris part au vote.

24 - DELEGATION EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET AIDE AUX VICTIMES. SUBVENTIONS. 3^{EME} REPARTITION. ANNEE 2025.

MME GALLIOT : La ville d'Amiens accompagne et apporte un soutien financier aux actions s'inscrivant dans les thématiques de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la lutte contre les discriminations ou dans l'aide apportée aux victimes. Pour l'année 2025, je vous propose d'approuver une 3^{ème} et dernière répartition de subventions d'un montant total de 2 000 €, à savoir 800 € au profit de l'association Pacific Action pour l'organisation de la journée internationale pour l'abolition de l'esclavage célébrée le 2 décembre, et 1 200 € à Carine Vernon pour l'action "Corps se tait", une artiste amiénoise qui propose, en collaboration avec des professeurs niveau collège, lycée ainsi que des structures accueillant un public d'adolescents, un travail qui consiste à révéler et valoriser des athlètes féminines.

M. DE JENLIS : Y a-t-il des interventions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

25 - CONTRAT LOCAL DE SANTE. CONVENTION PLURIANNUELLE 2024-2028, RELATIVE AU FINANCEMENT DE LA COORDINATION. AVENANT N° 1.

M. BIENAIME : Porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France et les collectivités territoriales, le Contrat Local de Santé est l'expression des dynamiques locales partagées entre les acteurs et partenaires visant à mettre en œuvre des actions au plus près des populations, en matière de promotion de la santé, de prévention, de politiques de soins et d'accompagnement médico-social. Après deux contrats qui ont été signés en 2015 puis en 2019, un nouveau Contrat Local de Santé pour la période 2024-2028, dit de 3^{ème} génération, a été approuvé par délibération le 23 janvier 2025. Je vous propose aujourd'hui d'approuver et d'autoriser la signature d'un avenant n° 1 à ce contrat qui acte le versement de la contribution financière de l'ARS à hauteur de 15 000 € pour l'exercice 2025, au lieu de 10 000 € prévue initialement, suite au travail de revalorisation et aux actions portées par la collectivité pour le déployer.

M. DE JENLIS : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme ROY n'a pas pris part au vote.

26 - POLE DEPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE. PROTOCOLE DE FONCTIONNEMENT.

M. BIENAIME : En 2017, la collectivité a signé avec plusieurs partenaires un protocole de fonctionnement de ce Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne qui, sur la thématique habitat, a en charge l'application des pouvoirs de police du Maire et du Préfet en matière d'habitat insalubre et d'infractions aux différents textes relatifs à l'hygiène du logement et à l'hygiène publique. Depuis le début de l'année 2025, la Préfecture a engagé un travail de

mise à jour de ce protocole en y intégrant les nouvelles exigences réglementaires notamment. Pour ce qui concerne la Ville d'Amiens, il a été intégré les relations avec le Procureur de la République et l'incitation des usagers vers la Plateforme Signal Logement pour déposer leur réclamation au titre des pouvoirs de Police Sanitaire, étant précisé qu'afin de ne pas augmenter la fracture numérique des Amiénois, ceux-ci auront toujours la possibilité de saisir le service de manière physique, par courrier postal. Je vous propose donc d'adopter ce nouveau protocole de fonctionnement et d'en autoriser sa signature.

ADOPE A L'UNANIMITE

M. DE JENLIS : Avant de passer la parole à Nathalie LAVALLARD, je souhaitais remercier Bruno pour la magnifique action qui s'est tenue hier dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, conjointement avec l'Etablissement Français du Sang et le Rotary Club. Je remercie celles et ceux d'entre vous qui ont donné leur sang. C'est un franc succès. L'objectif était plus ou moins d'avoir 200 poches et il y en a eu 266. C'est vraiment une belle opération que nous allons renouveler chaque année. 65 nouveaux donneurs, c'est vraiment très bien, et je recommande vivement à ceux qui n'ont pas pu se joindre à nous hier, de se rendre à l'Etablissement Français du Sang à Saint-Leu pour participer à cette action.

27 - DEROGATION AU REPOS DOMINICAL. ANNEE 2026.

MME LAVALLARD : Les dérogations au repos dominical sont strictement encadrées par le code du travail et notamment par l'article L.3132-26 qui prévoit la consultation du conseil municipal sur le nombre et le choix des dimanches pouvant en faire l'objet avant l'édiction de l'arrêté du maire au plus tard le 31 décembre de l'année N-1. Je vous propose donc d'approuver les dates suivantes qui seront ainsi proposées au Conseil d'Amiens Métropole. Pour le commerce de détail, il s'agit traditionnellement des deux dimanches des soldes, soit le 11 janvier 2026 pour les soldes d'hiver, et le 28 juin 2026 pour les soldes d'été. Et tous les dimanches du marché de Noël et des fêtes de fin d'année, à savoir les 22 et 29 novembre, les 6, 13, 20 et 27 décembre 2026. Pour le secteur automobile, les dates nationales ne sont pas encore connues, mais pourront être intégrées dans l'arrêté de décembre.

M. DE JENLIS : Madame DELATTRE.

MME DELATTRE : Nous l'avons déjà développé plusieurs fois par le passé, cette dérogation ne nous convient pas car nous sommes opposées au travail le dimanche. Il s'agit non seulement d'un jour de repos mais aussi et surtout d'un jour qui permet de se consacrer à ses proches et de s'épanouir de diverses manières, que ce soit par la culture, le sport ou autre. Tout le contraire de l'ouverture de grands magasins et de cette course à l'hyper consommation. Mais de plus, il nous semble que cela s'inscrit dans une démarche plus générale de vouloir faire travailler les Françaises et Français n'importe quand, qui s'est encore récemment matérialisée par la volonté du précédent Premier ministre de supprimer deux jours fériés. Or, cette tendance s'appuie sur un argumentaire qu'il faut battre en brèche. Les travailleuses et travailleurs n'en feraient pas assez, ne contribueraient pas assez à la richesse de notre pays. Pourtant, rappelons-le, seuls trois pays de l'Union européenne comptent moins de jours fériés que la France, neuf pays de l'Union européenne ont un temps de travail hebdomadaire réel plus faible que celui de notre pays. Et pour rentrer dans des considérations qui vous sont chères, la France se situe largement dans la première moitié des pays de l'OCDE en matière de productivité horaire. Les travailleuses et travailleurs de notre pays ne sont pas des fainéants et ils et elles travaillent souvent dur, produisent de la richesse en France et méritent d'avoir des jours de repos sanctuarisés, et les efforts ne doivent pas systématiquement reposer sur eux et elles.

M. DE JENLIS : Avant de vous passer la parole, Monsieur THÉVENIAUD, j'ai l'impression que vous vous êtes fait voler votre intervention du soir.

M. THEVENIAUD : Merci, Monsieur le Maire, je ne vais pas répéter un argument qui date de 33 ans. D'ailleurs, nous nous sommes battus pour le repos dominical avec Madame FOURÉ il y a 33 ans. Mais je suis vraiment satisfait que les membres du parti communiste défendent le repos dominical qui repose sur les valeurs chrétiennes de notre pays.

M. DE JENLIS : D'autres demandes de prise de parole ?

MME LAVALLARD : Je rappelle que le travail des dimanches proposés repose sur le volontariat, et des personnes sont très intéressées parce que c'est payé double et cela leur permet d'arrondir leur fin de mois. Donc chacun peut faire comme il veut.

M. DE JENLIS : Tu as bien fait de le rappeler, c'est du volontariat, et ce sont des heures payées le double, donc jusqu'ici personne ne le fait sous la contrainte.

ADOpte

Observations :

Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT), MM. BARA, DÉCAVÉ, PRADAT, TELLIER, VOULMINOT, Mmes DELATTRE, DESBUREAUX, NOUAOUR et M. THÉVENIAUD ont voté contre.

28 - DOCUMENTS ET TARIFS REGISSANT LES HALLES D'AMIENS. CONVENTION-TYPE.

MME LAVALLARD : Dans le cadre de la réhabilitation des Halles d'Amiens entreprise sur 2024 et 2025, et avant que les commerçants ne prennent possession de leurs emplacements, il apparaît nécessaire d'actualiser l'ensemble des documents régissant ce site et de réviser les tarifs. C'est pourquoi je vous propose, dans un premier temps, d'adopter les nouveaux tarifs : à savoir une redevance annuelle de 133 € HT par m² et par an pour le stand marché, 220 € HT par m² pour le stand restauration, 35 € HT par m² pour la réserve sèche, 45 € HT par m² pour la réserve froide et 50 € HT par m² pour la réserve cuisine. Les charges dues par l'occupant seront calculées sur les surfaces totales louées. Pour les années 2025 et 2026, cette provision annuelle serait fixée à 79 € HT par m² et par an, provision qui évoluerait progressivement sur 4 ans jusqu'à atteindre le coût réel des charges du site. A noter également que l'occupant réglera aussi à la collectivité une Contribution Animation et Promotion d'un montant annuel de 90 € HT par m² et par an. Je vous propose également d'approuver le nouveau cahier des charges de l'aménagement des stands ajusté au bâtiment à l'issue des travaux et encadrant les conditions de réalisation des travaux par les commerçants ; et d'adopter le règlement intérieur réactualisé ainsi que la convention d'occupation du domaine public type fixant notamment la durée, les modalités de paiement de la redevance et des charges, et les obligations des parties. Je vous propose enfin d'autoriser la signature par Monsieur le Maire des conventions à intervenir avec les commerçants déjà retenus aux termes de l'appel à candidature.

M. DE JENLIS : Y a-t-il des demandes de prise de parole ? J'en profite pour vous dire que les travaux avancent bien et qu'ils devraient logiquement être terminés à la fin du mois, ce qui laisse aux commerçants le mois d'octobre pour s'installer. Concernant les tarifs, il n'y a pas de grands changements sur les loyers. La seule grande nouveauté, c'est le prix pour les stands de restauration puisque cela n'existe pas. Il y a, bien évidemment, une Contribution sur l'Animation et la Promotion, mais ils avaient auparavant une cotisation au GIE qui n'existera plus. J'en

profite aussi pour tirer un coup de chapeau et remercier les commerçants qui sont, certes, installés dans la halle éphémère mais qui ont quand même connu une période assez difficile, car être dans la halle éphémère après avoir été déménagé, c'est toujours compliqué, mais ils sont dans un esprit extrêmement constructif et un esprit résilient aussi. En tout cas, tout le monde se réjouit de l'ouverture qui devrait avoir lieu aux alentours du 30 octobre. Je pense que nous aurons de belles halles d'Amiens, 25 lots dont 23 sont déjà commercialisés. Donc les halles revivent, retrouvent un nouveau lustre, nous aurons de belles enseignes, et il y aura une belle fête lors de l'inauguration. Je passe la parole à Renaud DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Je profite du fait que vous soyez un peu sorti du cadre pour vous poser des questions. D'après ce que nous avons compris, il y aura une ouverture vers l'extérieur, c'est-à-dire que la halle va être un peu moins enfermée sur elle-même, avec peut-être des terrasses. Y aura-t-il des terrasses ? Les commerçants vont-ils pouvoir sortir ? Et se pose alors la question du parking situé devant, puisque les voitures peuvent actuellement se garer au plus proche du mur de la halle. Comment va être réorganisée cette place ?

M. DE JENLIS : Il y aura une centaine de places en extérieur juste devant les halles, et sauf erreur de ma part, ce ne sont pas des emplacements de parking aujourd'hui. C'est donc vraiment pour le beffroi et les halles sur un endroit qui n'est pas voué au stationnement à ce jour. Il y aura donc 100 places qui n'existaient pas, et comme il y a des stands de restauration, c'est bien de pouvoir consommer sur place, et il y aura également le stand Biltoki pour assurer l'animation de ces halles. Ce nouvel espace sera mis à disposition des Amiénois avec de la restauration à l'extérieur sans suppression de places, si c'était votre question.

ADOpte A L'UNANIMITE

29 - AFUL AMIENS 2. REPARTITION DE L'ENTRETIEN DES SPRINKLERS. CONVENTION.

MME LAVALLARD : Le centre commercial Amiens 2 et le parking situé en dessous partagent des installations d'extinction automatique à eau, dit Sprinklers, permettant en cas d'incendie de propulser de l'eau et de l'éteindre. 5 réseaux d'eau sont nécessaires à son fonctionnement, dont 3 dans le parking et 2 pour le centre commercial. S'agissant d'une installation commune, l'entretien de ces réseaux doit être réparti entre l'Association Foncière Urbaine Libre (AFUL) Amiens 2 et la Ville d'Amiens en tant que propriétaire et gestionnaire du parking. En accord avec la décision prise par l'Assemblée Générale de l'AFUL, je vous propose donc d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention fixant les modalités de répartition des charges d'entretien et de vérification à hauteur de 3/5^{ème} pour la ville d'Amiens et le reste pour l'AFUL.

M. DE JENLIS : Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

MME RODINGER : Monsieur le Maire, si vous en êtes d'accord, je propose de présenter de manière groupée les 8 prochains points s'agissant pour chacun de répondre favorablement à l'AMSOM Habitat qui sollicite des garanties d'emprunt de la Ville d'Amiens pour leurs prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, d'approuver les conventions correspondantes et d'autoriser leur signature.

Pour le point 30, il s'agit d'un prêt d'un montant de 346 866 € destiné à financer l'opération d'acquisition-amélioration de 6 logements collectifs situés au 19, route de Rouen. Les détails figurent dans le rapport, qu'il s'agisse de la mise en sécurité, la performance énergétique, etc.

Le point 31 concerne un prêt de 1 387 800 € destiné à financer la construction de 12 logements locatifs sociaux situés rue du Champ de Tir et Robert Lecoq. Cette opération est constituée de 10 logements individuels (2 T4 et 3 T3 en duplex) et 2 logements intermédiaires (2 T3) avec jardin et place de stationnement.

Le point 32 se rapporte à un prêt de 2 975 489 € destiné à financer la construction de 14 logements au 29 rue des Augustins, afin d'augmenter la capacité d'accueil du foyer d'hébergement "L'îlot" via l'extension de son établissement à l'ancienne chapelle attenante. Cette extension créera des lits halte-soins offrant ainsi une prise en charge sanitaire et sociale à des personnes sans domicile fixe dont l'état de santé physique ou psychique justifie une hospitalisation.

Le point 33 concerne un programme de construction de 48 logements locatifs sociaux, à savoir 33 PLUS et 15 PLAI, rue Saint-Exupéry. Le montant du prêt à garantir est de 5 890 176 €.

Le point 34 concerne un emprunt d'un montant de 1 772 975 € dont l'objet est le financement de la construction de 8 logements locatifs rue du Calvaire quartier Renancourt. Les travaux en cours s'achèveront en mai 2026.

Au point 35, il s'agit de la réhabilitation de 120 logements collectifs situés dans la résidence Clos Picard au 20 rue de Dortmund. La garantie d'emprunt sollicitée concerne un prêt de 2 475 693 €.

Je vous propose au point 36 de garantir un emprunt de 1 781 914 € destiné à financer la réhabilitation de 122 logements collectifs situés 1, 3, 5, 7 et 9 allée de Mougins, au sein de la résidence Les Fougères.

Enfin, le point 37 concerne un prêt de 3 022 872 € pour financer la réhabilitation de 160 logements collectifs de la résidence Faubourg de Hem située rue Henri Martin, rue du Docteur Franck, rue du Faubourg de Hem et Cité Pétin.

M. DE JENLIS : Y a-t-il des demandes d'intervention avant de mettre au vote les 8 délibérations ?

30 - AMSOM HABITAT. ACQUISITION-AMELIORATION DE 6 LOGEMENTS COLLECTIFS SITUÉS ROUTE DE ROUEN. EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

M. DE JENLIS : Je précise que les représentants des collectivités qui siègent au sein de l'AMSOM Habitat ne prennent pas part au vote.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Observations :

Mmes CLECH, BOHAIN, HAMADI, MM. LORIC, GEST (pouvoir de M. DOMISE) n'ont pas pris part au vote.

31 - AMSOM HABITAT. CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS SITUÉS RUE DU CHAMP DE TIR ET ROBERT LECOQ. EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes CLECH, BOHAIN, HAMADI, MM. LORIC, GEST (pouvoir de M. DOMISE) n'ont pas pris part au vote.

32 - AMSOM HABITAT. CONSTRUCTION DE 14 LOGEMENTS SITUÉS RUE DES AUGUSTINS. EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes CLECH, BOHAIN, HAMADI, MM. LORIC, GEST (pouvoir de M. DOMISE) n'ont pas pris part au vote.

33 - AMSOM HABITAT. CONSTRUCTION DE 48 LOGEMENTS SITUÉS RUE SAINT-EXUPERY. EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes CLECH, BOHAIN, HAMADI, MM. LORIC, GEST (pouvoir de M. DOMISE) n'ont pas pris part au vote.

34 - AMSOM HABITAT. CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS INDIVIDUELS SITUÉS ZAC RENANCOURT (ILLOT C4 BIS). EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes CLECH, BOHAIN, HAMADI, MM. LORIC, GEST (pouvoir de M. DOMISE) n'ont pas pris part au vote.

35 - AMSOM HABITAT. REHABILITATION DE 120 LOGEMENTS COLLECTIFS SITUÉS RÉSIDENCE LE CLOS PICARD. EMPRUNT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes CLECH, BOHAIN, HAMADI, MM. LORIC, GEST (pouvoir de M. DOMISE) n'ont pas pris part au vote.

36 - AMSOM HABITAT. REHABILITATION DE 122 LOGEMENTS COLLECTIFS DE LA RESIDENCE LES FOUGERES, ALLEE DE MOUGINS. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes CLECH, BOHAIN, HAMADI, MM. LORIC, GEST (pouvoir de M. DOMISE) n'ont pas pris part au vote.

37 - AMSOM HABITAT. REHABILITATION DE 160 LOGEMENTS COLLECTIFS DE LA RESIDENCE FAUBOURG DE HEM. EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. GARANTIE DE LA VILLE D'AMIENS. CONVENTION. .

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mmes CLECH, BOHAIN, HAMADI, MM. LORIC, GEST (pouvoir de M. DOMISE) n'ont pas pris part au vote.

38 - SIP. REALISATION D'UNE OPERATION DE REHABILITATION DE 100 LOGEMENTS COLLECTIFS SITUES RUE D'ARTOIS, BATIMENT B, QUARTIER ETOUVIE. PARTICIPATION FINANCIERE. CONVENTION.

MME RODINGER : La SIP sollicite la participation financière de la Ville d'Amiens pour son programme de réhabilitation de 100 logements collectifs du bâtiment B, situés rue d'Artois quartier Etouvie à hauteur de 200 000 € (2 000 € par logement). Les travaux de réhabilitation visent à améliorer le confort thermique et la sécurité des logements. Les travaux ont démarré en juillet 2025 et la livraison est prévue au quatrième trimestre 2026. Je vous propose de lui répondre favorablement et d'approuver la convention de participation afférente.

M. DE JENLIS : Pas de demande de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme HAMADI et M. LORIC n'ont pas pris part au vote.

39 - SIP. ACCORD SUR LE PROGRAMME DE MISE EN VENTE PROPOSE DANS LA CONVENTION D'UTILITE SOCIALE 2025-2030.

MME RODINGER : Depuis la loi « Mobilisation pour le logement et lutte contre l'Exclusion » du 29 mars 2009, les bailleurs sociaux sont tenus d'élaborer une convention d'utilité sociale (CUS) pour une durée de 6 ans. Cette convention vise à formaliser les engagements de chaque partie en matière de développement et d'entretien du patrimoine et la qualité de services apportés aux locataires. Cette convention, fruit de la contractualisation avec l'Etat et les collectivités, est d'ailleurs rédigée sur la base de la concertation tenue avec les locataires et les partenaires sociaux. Elle doit également répondre aux objectifs du PLH et de la convention intercommunale d'attribution. Dans le cadre de la préparation de la prochaine CUS pour la période 2025-2030, je vous invite à approuver la liste des logements sociaux proposés à la vente par la SIP, destinée à y être intégrée. La Ville d'Amiens, en qualité de commune d'implantation, doit en effet donner son accord sur ce programme de mise en vente.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme HAMADI et M. LORIC n'ont pas pris part au vote.

40 - ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES. SUBVENTIONS. ANNEE 2025.

M. JARDE : Les associations patriotiques participent aux commémorations, comme vous le savez, et tout particulièrement cette année puisque nous sommes au 80^{ème} anniversaire de la fin de la guerre, qui est d'ailleurs une période assez exceptionnelle de paix sur notre continent. Il y aura 23 commémorations, soit pratiquement deux par mois. Ces associations, qui sont tout à fait fidèles et présentes, mènent une action à la fois de solidarité et morale sur les plus démunis des anciens combattants. Une enveloppe de 19 625 € est scindée en deux, à savoir une partie pour les 14 associations, répartie en fonction de leurs projets. Des projets spécifiques ont été importants cette année, j'en citerai 4 : le Centre de mémoire et d'histoire qui nous a beaucoup aidés sur tout ce qui a été fait autour du 80^{ème} anniversaire et qui a permis la réalisation du très beau parcours de mémoire partant du Poteau des Fusillés. AJIR a organisé des conférences sur la mémoire des femmes harkis arrivées en France. Le Souvenir Français nous a aidés sur la restauration de nombreuses plaques et sur la tombe de Monsieur PINCHON. Une première tranche de travaux est en cours de réalisation. Je souligne également l'UNC, toujours présente. Soit un total de 7 985 € pour des projets spécifiques. Le reste concerne une subvention de fonctionnement, soit 11 640 € pour ces 14 associations bien utiles. J'évoque de façon presque émouvante les porte-drapeaux toujours présents, toujours nombreux sous la pluie, le vent, qui ne manquent jamais à l'appel. Nous pouvons leur rendre hommage et notre municipalité doit les remercier de leur action et de leur bénévolat.

M. DE JENLIS : Tu as raison, Olivier, d'insister sur le rôle primordial que jouent nos porte-drapeaux, sans eux les cérémonies ne seraient pas les mêmes, et c'est vrai qu'ils sont toujours présents quelles que soient les conditions.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme HAMADI n'a pas pris part au vote.

MME CLECH : Si vous le permettez, Monsieur le Maire, je vous propose de présenter les points 41 et 42 conjointement puisqu'ils concernent le même sujet.

Afin de permettre aux services départementaux de l'éducation nationale de la Somme de poursuivre la mise en place des actions de prévention médicale et de créer un lien entre enfants, parents et enseignants, je vous propose de renouveler la mise à disposition à titre gratuit des locaux situés au 2, rue de l'Union, pour une durée de 3 ans. Il conviendrait d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

Pour le point 41, il s'agit du centre médico-scolaire Mozart qui occupe le 1^{er} étage du bâtiment.

Pour le point 42, il s'agit du centre médico-scolaire Sud Beauvais qui occupe le rez-de-chaussée de ce même bâtiment.

M. DE JENLIS : S'il n'y a pas de question, je vous propose de passer au vote.

**41 - DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DE LA SOMME.
CENTRE MEDICO-SCOLAIRE MOZART. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX.**

ADOpte A L'UNANIMITE

**42 - DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DE LA SOMME.
CENTRE MEDICO-SCOLAIRE SUD BEAUVAIS. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX.**

ADOpte A L'UNANIMITE

**43 - TRAVAUX D'INVESTISSEMENT POUR L'AMELIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL DE LA
PERMANENCE D'ACCUEIL INCONDITIONNEL AU SEIN DE LA MAIRIE PIERRE ROLLIN. CONVENTION DE
FINANCEMENT.**

MME CLECH : Dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et de son engagement à rendre les droits sociaux plus accessibles, le Département de la Somme a implanté en novembre 2019 une permanence d'accueil inconditionnel à la mairie de secteur Sud quartier Pierre Rollin. Afin de renforcer l'équipe présente, le Conseil Départemental a émis le souhait de bénéficier d'un bureau supplémentaire au sein de ces locaux et d'un espace d'attente dédié aux usagers ainsi que d'un espace de pause isolé pour les agents, impliquant des travaux pour un montant total TTC de 34 965,86 €. La Ville d'Amiens, en tant que propriétaire du bâtiment, conserverait la maîtrise d'ouvrage des travaux, s'engagerait à obtenir toutes les autorisations réglementaires et prendrait en charge 30% du coût total, soit 10 490 € TTC. Je vous propose donc d'approuver une convention à intervenir avec le Conseil Départemental afin de formaliser les modalités de cofinancement, les responsabilités de chaque partie et les conditions de mise en œuvre du projet.

ADOpte A L'UNANIMITE

**44 - QUARTIER PIERRE ROLLIN. CENTRE CULTUREL JACQUES TATI. CREATION ET EXPLOITATION
D'UNE FORET COMESTIBLE. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION.**

MME CLECH : Dans le cadre du contrat de Ville d'Amiens Métropole, le Centre Culturel Jacques Tati s'est engagé à créer et exploiter une forêt comestible. La conception, la plantation d'arbres et d'arbustes fruitiers, l'entretien, la cueillette et la distribution-transformation éventuelle sont financés par Amiens Métropole au titre d'une convention triennale approuvée en mars 2024. Pour sa réalisation, je vous propose aujourd'hui de mettre à disposition du centre culturel une parcelle de 600 m² (cadastrée EM 414), espace idéalement situé à proximité immédiate, accessible depuis les cheminements existants, sans pour autant empiéter sur les espaces verts et aires de jeux. La convention à conclure serait consentie à l'Euro symbolique jusqu'à la fin du Contrat de Ville, c'est-à-dire le 31 décembre 2030.

M. DE JENLIS : C'est effectivement un partenariat entre le Centre Culturel Jacques Tati et la Ville d'Amiens que je vous propose d'approuver.

M. JARDE : Je suis très heureux qu'une forêt comestible s'installe à Amiens. Avec Margaux DELÉTRÉ nous en avons aidé une à Saleux et c'est un véritable succès. Cela permet de retrouver des fruits en saison, il y a une véritable appétence de la population pour cela. C'est une excellente idée. J'aurais une petite pensée pour Johnny qui est quand même notre initiateur départemental des forêts comestibles.

M. DE JENLIS : Et sans parler des nombreux arbres fruitiers que l'on peut être amené à planter toute l'année dans la ville. Il arrive régulièrement que l'on replante des arbres fruitiers. Il faut leur laisser le temps de grandir, mais une fois qu'ils auront grandi et qu'ils produiront des fruits, le succès sera au rendez-vous.

ADOpte A L'UNANIMITE

45 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES. COMPOSITION. MODIFICATION.

MME LE CLERCQ : Par délibération n° 8 en date du 3 juillet 2020, il a été procédé à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code général des Collectivités Territoriales. La composition de la CAO a été modifiée suite à l'adoption de la délibération n° 9 du conseil municipal du 22 septembre 2022, qui définit également les modalités de remplacement d'un membre de cette commission. Je vous propose ici de désigner un nouveau suppléant en la personne de Nathalie VAGNIEZ, afin de remplacer Thomas DOREZ.

ADOpte A L'UNANIMITE

**46 - UDAF DE LA SOMME. LA MAISON DE LA PARENTALITE OU DES 1000 PREMIERS JOURS.
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT. CONVENTION.**

MME BOUCHEZ : La Ville d'Amiens contribue au fonctionnement des structures petite enfance associatives afin d'apporter une réponse adaptée aux besoins des familles en matière d'accueil des enfants. Dans ce cadre, en 2023, le service Petite Enfance de la Ville a participé au projet de création d'une maison dédiée à la parentalité ou maison des « 1000 premiers jours », qui s'inscrit dans le Pacte Solidarité de la collectivité. Ce projet porté par l'UDAF résulte d'une concertation entre la Ville d'Amiens, le Département, la CAF, l'ARS et l'Etat et, ensemble, un lieu d'implantation a été défini au 11, rue de la Délivrance. Son ouverture définitive est prévue au mois d'octobre. C'est pourquoi je vous propose d'accorder une subvention à l'UDAF afin de concourir au fonctionnement de ce projet. Cette subvention annuelle de 26 500 € sera pour 2025 calculée au prorata des 3 mois d'ouverture, soit 6 625 €. Il convient d'approuver la convention à intervenir avec l'UDAF et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

M. DE JENLIS : Monsieur VOULMINOT.

M. VOULMINOT : L'idée principale des maisons des 1000 premiers jours est de mettre à disposition des parents de tout petits enfants ou des futurs parents un équipement permettant d'acquérir des informations simples, accessibles et fiables, en un mot à des ressources. Si l'on peut se satisfaire de la création de ce type d'équipement sur la commune, et on peut féliciter l'UDAF d'avoir porté ce genre de projet qui va, j'en suis sûr, trouver son public, on peut aussi se questionner sur l'implantation de ce lieu, rue de la Délivrance, qui ne nous semble pas forcément satisfaisant pour répondre au principe de proximité ou d'accessibilité, de centralité. Il nous semble que les familles d'Etouvie ou des quartiers nord, par exemple, auront des difficultés pour accéder à ce service qui, pourtant, répondra également à leurs besoins. En tant que partenaire, la Ville n'avait-elle pas les moyens d'émettre des propositions de mise à disposition de locaux ou de location de locaux pour rendre ce service plus accessible ? Mais nous voterons pour.

M. DE JENLIS : Monsieur MERCUZOT.

M. MERCUZOT : Je partage l'interrogation concernant l'implantation. Evidemment, je me réjouis que la Ville s'associe à cette politique d'accompagnement de la parentalité. C'est vrai qu'à une époque où l'on insiste beaucoup sur le "aller vers", et le Préfet lui-même en parlait d'ailleurs hier lors de l'inauguration de la Maison France Services, la rue de la Délivrance n'est sans doute pas le point le plus facilement accessible pour des familles dont on peut imaginer qu'elles ne sont pas forcément aussi mobiles que d'autres. J'ai une remarque complémentaire à faire. En lisant le dossier, j'ai été étonné de la modicité de la somme que nous apportons. Je m'explique. Par définition, 1000 jours représentent globalement 3 ans, il y a 1 400 naissances par an, donc cela concerne globalement 4 000 enfants. Admettons que cela concerne 3 000 familles, le montant potentiellement utile à chaque famille est vraiment très modeste. Vous pourriez vous dire que depuis que je ne suis plus chargé des finances je préconise qu'il faut dépenser plus, mais non, je dis simplement qu'il y aurait peut-être des choix à faire. Et je ne peux pas m'empêcher de comparer la modicité de cette somme, 26 000 €, par rapport aux 42 000 € que, suite à une décision du 10 juillet, la Ville va consacrer pour organiser la finale nationale du concours "Super Mamie". Ce concours n'apporte rien aux mamies amiénoises, donc cela ne leur enlèverait rien de ne pas organiser ce concours, et je me dis que parfois nous ne mettons pas l'argent là où il serait nécessaire de le mettre.

M. DE JENLIS : Avant de passer la parole à Mathilde ROY, votre comparaison est un peu surprenante, je ne vois pas très bien le lien entre le concours "Super Mamie" et la Maison des 1000 premiers jours. Ce sont deux subventions totalement différentes. Sur ce principe, on peut tout remettre en cause. Après, les 26 500 € sont une participation au fonctionnement, nous ne sommes pas tout seuls, il y a l'Etat, le Département, l'ARS, la CAF. C'est donc la contribution de la Ville d'Amiens, qui sera probablement annuelle. "Super Mamie", ce ne sera pas non plus tous les ans. On peut aussi parler d'autres subventions versées à des clubs. Je suis un peu surpris par la comparaison.

MME ROY : Je voulais aussi évoquer tout l'intérêt que revêt la création de cette structure, je pense qu'elle était aussi attendue pour une ville comme Amiens où nous avons une part importante de familles monoparentales et de familles précaires. Il faut dire que cette création de l'UDAF vient apporter un service au niveau du Département, et en particulier au niveau de la ville d'Amiens, mais qu'elle n'est, bien sûr, pas la seule à agir dans le cadre des 1000 premiers jours de l'enfant. Bon nombre d'organismes et de collectivités apportent elles-mêmes aussi leur concours. Certes, on peut effectivement constater que le lieu peut ne pas être aussi accessible que cela, mais trouver des lieux n'est pas toujours facile parce que bon nombre d'entre eux sont déjà occupés. Et je rejoins Monsieur le Maire par rapport à ce qui vient d'être dit sur le concours Super Mamie, de là à dire qu'il n'apporte rien aux Amiénoises et aux Amiénois, je pense que c'est un raccourci dans la mesure où bon nombre d'Amiénois, en particulier parmi les seniors, seront heureux de voir une finale nationale se dérouler à Amiens. Cela va durer plusieurs jours, drainer des télévisions, des touristes du monde entier, comme le Tour de France cela va permettre de faire un focus sur Amiens. Même si ce n'est pas à la même hauteur et si ce n'est pas un événement international, j'en conviens, il n'en demeure pas moins que c'est un coup de projecteur sur Amiens et que notre mamie amiénoise qui va y participer, tous les seniors qui vont y être invités et quiconque ici qui pourra y être, pourront aussi apprécier cet événement, et il en faut pour tous les âges. Nous agissons pour les enfants, comme vient de le dire Marie-Hélène, mais nous agissons aussi pour les seniors et c'est notre devoir.

M. DE JENLIS : Nous pourrions par ailleurs continuer à discuter avec l'UDAF pour voir si nous ne pourrions pas prévoir aussi un accueil peut-être un peu plus proche du centre-ville.

MME BOUCHEZ : Tout d'abord, concernant le budget, je pense que monsieur le Maire a répondu, nous ne sommes pas les seuls puisque le Conseil Départemental subventionne à hauteur de près de 60 000 €, l'Etat également, la CAF à la même hauteur que la Ville d'Amiens. Concernant la situation, je ne suis pas d'accord. La rue de la Délivrance est quand même assez centrale, elle se situe derrière la gare, et il ne faut pas oublier que toutes les lignes de bus passent à la gare. Donc je pense que ce lieu est accessible. Il existe deux lieux d'accueil enfants/parents dans les locaux de l'UDAF qui se trouvent au pied de la Citadelle. Il y a un lieu sur Amiens nord qui s'appelle le Jardin Bleu et un dans les locaux de l'UDAF qui s'appelle le Cerf-volant. Cela fait donc trois lieux d'accueil parents/enfants, et ce n'est pas détonant qu'il y en ait un situé un peu plus sur le sud-est.

M. DE JENLIS : D'autres demandes d'intervention ?

ADOpte A L'UNANIMITE

47 - PROJETS DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES EN RESEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE. SUBVENTIONS. ANNEE 2025. CONVENTIONS.

MME BOUCHEZ : La Ville d'Amiens octroie depuis plus de 20 ans des subventions permettant aux écoles maternelles et élémentaires en Réseau d'Éducation Prioritaire de mettre en œuvre des projets. En lien avec l'éducation nationale, un travail a été engagé avec les collèges de rattachement de ces écoles afin de conventionner avec lesdits collèges pour qu'ils gèrent les crédits. Ainsi, afin de soutenir les projets figurant dans l'annexe transmise avec la délibération, je vous propose d'accorder les subventions suivantes au titre de l'année 2025 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions afférentes :

- Collège Arthur RIMBAUD : un montant de 7 000 €.
- Collège César FRANCK : un montant de 8 100 €.
- Collège Guy MARESCHAL : un montant de 17 900 €.
- Collège Edouard LUCAS : un montant de 20 000 €.
- Collège Rosa PARKS : un montant de 4 000 €.

M. DE JENLIS : Des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

48 - INDEMNITE DES DIRECTEURS D'ECOLES POUR LA REALISATION DE TACHES ADMINISTRATIVES ET ORGANISATIONNELLES. REMUNERATION DES ETUDES SURVEILLEES. ANNEE SCOLAIRE 2025-2026. CONVENTION-TYPE.

MME BOUCHEZ : A la demande de la collectivité, les directeurs et directrices des écoles publiques sont amenés à effectuer des tâches administratives et organisationnelles. Une convention fixe les actions à effectuer et leurs conditions de rémunération. C'est pourquoi, comme chaque année, je vous propose d'approuver cette convention-type et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer. Le montant total du coût de la rémunération s'élève à 540 830 € pour l'année scolaire 2025-2030.

M. DE JENLIS : Des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

49 - BUDGET PARTICIPATIF 2022. PROJET LAUREAT CONSERVERIE CITOYENNE. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT. CONVENTION.

M. DESCOMBES : Le projet de « conserverie citoyenne » pour et par les habitants de l'association la Maison du Colonel a été lauréat de l'édition 2022 du budget participatif de la Ville d'Amiens. Pour rappel, il consiste à financer l'achat d'un équipement professionnel permettant de créer une conserverie ouverte aux habitants d'Amiens dans un bâtiment appartenant à la Ville d'Amiens afin de valoriser fruits et légumes invendus ou produits en trop grande quantité en les transformant en soupes, conserves, confitures, purées, coulis, fruits et légumes déshydratés. Les techniques de conservation utilisées seront la déshydratation, la lacto-fermentation, la conservation par le chaud (pasteurisation et stérilisation) et la conservation par l'ajout d'huile, de vinaigre, de sucre ou encore de sel. Je vous propose aujourd'hui de formaliser ce projet par une convention de subvention d'investissement que je vous propose d'approuver et qui précise les engagements de chacun et modalités d'attribution de cette subvention d'un montant maximal de 85 000 € TTC.

M. DE JENLIS : Des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

50 - BUDGET PARTICIPATIF 2024. PROJET LAUREAT ATELIER COUTURE SOLIDAIRE. CONVENTION.

M. DESCOMBES : En 2024, le projet « Atelier couture solidaire » porté par une porteuse de projet individuelle a été désigné lauréat du Budget Participatif. Afin de lancer sa mise en œuvre, je vous propose d'approuver une convention avec l'association ACTI-FEP (Centre social Elbeuf), qui permettra de mettre à disposition le matériel nécessaire à ce projet. Pour mémoire, les bénévoles apprendront aux habitants qui le souhaitent les bases de la couture. Il y sera possible de réparer des vêtements, de faire de petits travaux de couture, voire de récupérer des vêtements usagés ou désuets pour en faire des nouveaux. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

ADOpte A L'UNANIMITE

51 - POLES ASSOCIATIFS. COMITES DE QUARTIERS ET AUTRES ASSOCIATIONS. UTILISATION DES ESPACES MUTUALISES OU DES SALLES MUTUALISEES. REVALORISATION ET DEFINITION DES FORFAITS DE CHARGES. RENOUVELLEMENT ET ETABLISSEMENT DES CONVENTIONS.

M. DESCOMBES : Comme régulièrement depuis l'approbation des modèles de conventions d'utilisation des espaces mutualisés ou des salles mutualisées au sein du pôle associatif et de règlement intérieur lors du conseil municipal du 16 mai 2024, je vous propose de valider la mise à disposition ou le renouvellement de l'occupation de différents espaces au profit d'associations. Il est rappelé que pour les locaux mutualisés, la mise à disposition est consentie à titre gracieux mais moyennant un forfait de charges, lequel sera actualisé chaque année en application de l'indice de référence des loyers à la date anniversaire de la notification de la convention. Sur cette délibération précisément, il s'agit donc de valider les occupations de 9 associations listées dans la délibération, et également de consentir une convention temporaire, le comité de quartier « Colvert Berlioz Rainneville » étant amené à être délocalisé temporairement en raison de travaux réalisés dans le bâtiment Pigeonnier A. Je vous précise également deux cas particuliers :

- l'association « APAP » qui bénéficie de gratuité d'hébergement au 400 boulevard Beauvillé puisqu'elle assure les missions du Dispositif de réussite éducative à destination des familles ;
- l'association « Jusqu'à la Mort Accompagner la Vie » qui est hébergée à titre gracieux depuis plusieurs années au sein du logement de fonction du groupe scolaire André Bernard. Dans l'incapacité de mutualiser compte tenu de la thématique sensible abordée et de la localisation (au sein d'une école et sans accès PMR), et afin d'éviter d'appliquer un loyer annuel qui mettrait en péril la vie de l'association, je vous propose d'exonérer cette dernière de la redevance et de ne lui appliquer que le forfait de charges annuel de 630 €.

M. DE JENLIS : Des demandes de prise de parole ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme BECKER (pouvoir à M. PRADAT) et M. DÉCAVÉ n'ont pas pris part au vote.

52 - POLES ASSOCIATIFS. AMICALE DES TRAVAILLEURS ET COMMERCANTS MAROCAINS. PLANETE SCIENCES HAUTS-DE-FRANCE. MISE A DISPOSITION DES LOCAUX ASSOCIATIFS. AVENANTS.

M. DESCOMBES : Dans la continuité des délibérations quant aux mises à dispositions de locaux municipaux au profit des associations, je vous propose d'approuver un premier avenant à conclure avec l'association Amicale des travailleurs et commerçants marocains qui vise à octroyer une remise gracieuse du forfait de charges pour la période du 17 juillet 2024 au 5 juin 2025, de l'ordre de 195,42 €. En effet, l'association, qui occupe les appartements n° 29 et n° 30 du Pôle Voltaire, ne détenait pas la totalité des clés des salles mutualisées prévues dans la convention et ne pouvait donc pas mener à bien la totalité des activités prévues.

Le deuxième avenant concerne l'association Planète Sciences Hauts-de-France, qui souhaite restituer un appartement situé au 2^{ème} palier du pôle associatif Condorcet, occupant jusqu'alors deux locaux. Cette demande fait suite à une réduction des activités éducatives sur le territoire amiénois. L'avenant fixe donc le forfait de charges annuel à 1 000 € (contre 2 000 € initialement) et une redevance annuelle de 5 920 € (au lieu de 11 840 €).

M. DE JENLIS : Pas d'intervention ?

ADOpte A L'UNANIMITE

53 - PROMOTION DE LA LANGUE PICARDE DANS L'ESPACE PUBLIC. CHARTe.

M. SAVREUX : Je vous propose ici d'adopter la charte pour la promotion de la langue picarde dans l'espace public proposée par l'Agence régionale de la langue picarde, afin de valoriser cet héritage régional. Le picard que tout le monde connaît ici est notre langue commune, parlée depuis le 5^e siècle, dont les premiers textes écrits remontent au 9^e siècle, et qui est très vite devenue une grande langue littéraire depuis le 13^e siècle jusqu'à nos jours, et c'est surtout une langue qui est restée vivante puisque nous estimons aujourd'hui à environ 25% la population adulte du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme qui parle ou qui comprend le picard. Nous avons aussi une vie littéraire intense avec des auteurs qui continuent de publier en picard et des éditeurs nationaux qui vont même jusqu'à traduire des œuvres populaires. Je pense notamment aux bandes dessinées Astérix, Tintin, qui ont connu de grands succès. Nous avons aussi une

vie culturelle autour du picard, avec évidemment le théâtre Chés Cabotans et le prix de la littérature en picard. Et, bien sûr, cette langue est enseignée à l'école et à l'université.

Pour toutes ces raisons, nous vous proposons de nous suivre dans la signature de cette charte qui recense un total de 37 actions réparties dans 5 domaines de compétences de la commune. On y retrouve des actions en matière de communication, d'enseignement, de culture, de tourisme. En tant que signataire, la Ville d'Amiens obtiendrait le label « *Ma commune aime le picard* » et s'engagerait à choisir à minima 10 actions dont au moins une issue de chaque domaine de compétences, à mettre en œuvre dans un délai de 3 ans pour obtenir le renouvellement du label. Pour permettre la mise en œuvre de cette initiative, je vous propose d'approuver cette charte et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, signature qui interviendra lors des Journées européennes du Patrimoine ce dimanche à 10 heures.

M. DE JENLIS : Dimanche à 10 heures salle du Congrès. Des demandes d'intervention ?

ADOPE A L'UNANIMITE

54 - VŒUX ET QUESTIONS ORALES.

54.1 - QUESTION ORALE SUR LES DIFFICULTES DE RENTREE DES AMIENOIS.ES.

M. DE JENLIS : Je passe la parole à Madame NOUAOUR.

MME NOUAOUR : Chers collègues, Monsieur le Maire,

C'est votre première rentrée en tant que Maire, donc permettez-moi de vous souhaiter une bonne rentrée, mais malheureusement, je ne pourrai pas souhaiter aussi facilement bonne rentrée aux derniers salariés d'Ynsect. Le plan social que vous avez défendu maintient l'usine en redressements judiciaire, en l'absence de mobilisation de votre part, et malgré les investissements lourds d'argent public, le plan social va, à partir de ce 22 septembre, s'appliquer massivement. Ce sont plus de 90% des effectifs amiénois qui vont disparaître.

Difficile également de souhaiter bonne rentrée à la dizaine d'enfants qui font la leur sans toit, privé du droit à faire leur rentrée dans la dignité et la sérénité. Une honte lorsque l'école est l'outil le plus précieux pour garantir à tous les enfants d'Amiens un avenir plus épanoui.

Compliqué également de souhaiter bonne rentrée aux skateurs et skateuses amiénoises, qui ont inauguré un Skate Park imaginaire après 33 ans d'attente. Une autre de vos promesses non tenues en s'asseyant cette fois sur la charte de participation citoyenne, de quoi fragiliser davantage l'état de la démocratie participative à Amiens, le Skate Park ayant été le projet lauréat du budget participatif. C'est aussi à l'ensemble des Amiénois et des Amiénoises à qui il est difficile de souhaiter bonne rentrée dans ce climat d'incivilités et de violences. Malgré vos coups de communication à répétition ne peuvent masquer la réalité : la disparition des postes de police des quartiers et de proximité. Cela n'a pu empêcher le vandalisme de la bambouseraie de la gare, n'a pu empêcher le cassage d'un bus Némo en plein service, ou n'a pu empêcher l'humiliation et le passage à tabac d'un jeune Amiénois handicapé cet été. Un an de mandat du maire coopté : c'est une usine porteuse d'espoir et de salariés amiénois abandonnés, une démocratie participative fragilisée, une insécurité qui s'installe et des écoliers qui dorment dans la rue. Nous vous alertons constamment, mais nous sommes toujours en l'attente de votre mobilisation, la communication étant votre seule réponse. En cette rentrée difficile pour beaucoup d'Amiénois et d'Amiénoises, ma question est brève mais primordiale : pour les

salariés d'Ynsect, les riders, les écoliers ou les habitants, quelles sont les mesures d'urgence que vous comptez prendre, quand allez-vous agir ?

M. DE JENLIS : Madame NOUAOUR, je vais vous répondre personnellement. Je vous remercie tout d'abord pour votre intervention, même si j'en regrette sincèrement le ton alarmiste et les amalgames que vous faites. Je partage pleinement votre souci du bien-être des Amiénois, et je veux d'abord rappeler que cette rentrée est effectivement difficile pour certaines familles, pour certains quartiers, et je pense que personne dans cette salle ne peut s'en satisfaire. Vous avez parlé d'Ynsect et des salariés d'Ynsect. Vous savez probablement que c'est un dossier industriel particulièrement complexe, qui est piloté à l'échelle régionale et nationale. La Ville, de son côté, a toujours accompagné ce projet dans les limites de ses compétences, notamment en facilitant les démarches administratives et en soutenant les initiatives locales qui favorisent la réindustrialisation. Sachez très clairement que nous restons mobilisés pour soutenir Ynsect et ses salariés, que nous avons d'ailleurs rencontrés pas plus tard qu'en juillet avec le Président d'Amiens Métropole.

S'agissant des enfants qui se trouvent sans logement, je pense ne rien vous apprendre en rappelant que la question de l'hébergement social d'urgence relève des compétences de l'Etat qui finance des dispositifs du 115, de la maraude, et oriente vers les hébergements d'urgence. Les femmes et les enfants sont prioritaires dans le cadre des dispositifs de l'Etat, et pour ce qui est de la Ville d'Amiens, nous agissons au travers de notre CCAS pour apporter des solutions d'urgence en matière d'aide alimentaire, d'aide matérielle ou financière, notamment les fruits et légumes, les vêtements, le matériel scolaire. Et j'invite très officiellement ces familles à se faire connaître auprès de nos accueils sociaux si cela n'est pas encore fait. Par ailleurs, et pour rappel, la Ville d'Amiens finance à hauteur de 250 000 € au titre des subventions sociales les associations en charge de l'accueil des publics les plus fragiles. Je parle de Coallia, de l'UDAUS, d'Agéna, de la Croix-Rouge, du Secours Catholique, du Secours Populaire. Et je tiens d'ailleurs à saluer leur formidable travail et l'engagement de leurs professionnels et de leurs bénévoles.

Maintenant, nous allons passer au Skate-Park car votre question est un peu un fourre-tout. Au sujet du Skate-Park, je vous entends parfaitement. Ce projet n'a jamais été annoncé comme étant un projet abandonné, mais il connaît un retard lié à des contraintes techniques, que vous devez connaître j'imagine. C'est tout simplement que la Commission de sécurité ne donne pas son accord pour ouvrir. Dès lors qu'il n'y a pas d'accord de la Commission de sécurité, nous sommes obligés de rechercher d'autres solutions, et pourquoi pas des solutions plus adaptées et des solutions sécurisées. Je vais d'ailleurs bientôt rencontrer les porteurs du projet avec Alain GEST pour les écouter et les rassurer sur notre engagement. Et les services sont mobilisés sur ce dossier.

Je refuse également vos caricatures et le procès pour inaction concernant la sécurité. A Amiens comme dans d'autres grandes villes, la sécurité est un combat du quotidien que je mène avec détermination. Et non, je ne me contente pas de constater les faits, j'agis, je suis en contact permanent avec le Préfet, avec le Procureur, avec la DIPN, et je n'ai jamais hésité à saisir les ministres concernés lorsque la situation l'exigeait. Et les résultats sont là. Depuis 2014, nous avons multiplié par quatre - je dis bien par quatre - le nombre de caméras de vidéo-protection, passant de 49 à 216, et nous avons ainsi mis fin à l'immobilisme hérité d'un moratoire décidé par une majorité précédente que vous souteniez. Notre CSU, opérationnel 24h/24, 7/7 jours, permet chaque jour de prévenir de nombreux actes de délinquance et d'en élucider bien d'autres. Avec mon équipe municipale, nous avons aussi créé une brigade urbaine composée de 12 agents qui renforcent la présence sur un axe stratégique de la ville. Vous préférez

probablement des policiers municipaux dans leurs bureaux, mais nous avons choisi de les déployer sur le terrain, au contact direct des habitants de tous les quartiers. Je l'affirme très clairement, Amiens n'est pas laissée à elle-même, nous faisons le choix de l'action, nous faisons le choix de la fermeté et de l'efficacité, et face à une délinquance qui évolue, c'est un secret pour personne, nous adaptons nos réponses. Ma responsabilité, c'est de protéger les Amiénoises et les Amiénois et je l'assume pleinement sans relâche. Ce que vous qualifiez de communication, c'est tout simplement de l'action concrète sur le terrain, car lorsque je communique, je communique sur des actions de terrain. La sécurité est un sujet trop sérieux pour l'instrumentaliser politiquement. Soyez assurée que la Ville agit, soyez assurée que la Ville continuera d'agir avec sérieux et responsabilité, dans un contexte national difficile où les communes sont souvent en première ligne mais avec des moyens contraints.

54.2 - QUESTION ORALE RELATIVE A L'ACCES EQUITABLE AUX AIRES DE JEUX POUR TOUS LES ENFANTS A AMIENS.

M. DE JENLIS : Pour la seconde question orale, je passe la parole toujours à Madame NOUAOUR.

MME NOUAOUR : Monsieur le Maire,

À Amiens, tous les enfants n'ont pas les mêmes chances de jouer. Dans plusieurs quartiers, les aires de jeux sont rares, parfois inexistantes ou en mauvais état. Certaines familles nous ont confié cet été devoir parcourir plusieurs kilomètres pour que leurs enfants puissent accéder à un simple toboggan ou à une balançoire. Une aire de jeux n'est pas un simple équipement, c'est un espace sécurisé où les enfants développent leur motricité, leur coordination et leur imagination, tout en apprenant à vivre ensemble et à respecter les règles collectives. Ces espaces participent également à la santé physique et mentale des enfants, notamment dans un contexte où le temps passé devant les écrans est important. Les aires de jeux sont aussi des lieux de sociabilité et de lien intergénérationnel ; elles permettent aux parents et aux grands-parents de se rencontrer et de créer du lien, renforçant la cohésion dans les quartiers. Elles contribuent enfin à la sécurité en offrant aux enfants des espaces surveillés et adaptés, éloignés des routes et des dangers urbains. Pourtant, les nouvelles installations se concentrent souvent dans des secteurs déjà bien équipés, laissant de côté les quartiers les plus fragilisés. Cette situation accentue les inégalités territoriales et envoie un signal inquiétant aux familles qui n'ont pas accès à ces infrastructures de base. À titre d'exemple, dans le secteur Nord, le quartier Brossolette ou encore Roland-Garros ne disposent pas de véritables parcs adaptés aux enfants. La création d'un tel espace, sécurisé pour éviter la circulation des voitures et des deux-roues, serait une réponse concrète aux attentes des habitants. De plus, de nombreuses personnes possédant des chiens expriment le besoin d'espaces dédiés afin de pouvoir promener leurs animaux sans gêner les aires de jeux. Monsieur le Maire, quelles mesures concrètes la municipalité entend-elle mettre en œuvre pour garantir que chaque enfant, quel que soit son quartier, puisse bénéficier d'aires de jeux de qualité à proximité de son domicile ? Et comment envisagez-vous d'inscrire cette priorité dans une politique d'équité urbaine durable ?

M. DE JENLIS : Je donne la parole à Annie VERRIER qui va vous apporter la réponse.

MME VERRIER : Nous partageons le constat de l'importance des aires de jeux dans la vie quotidienne des familles. Ces espaces sont des lieux d'épanouissement, d'apprentissage du vivre ensemble, de santé, de convivialité dans nos quartiers. C'est d'ailleurs pourquoi notre équipe municipale en a fait une véritable priorité depuis le début du mandat. Concrètement, la Ville d'Amiens consacre 1 465 000 € dans son plan pluriannuel d'investissement pour entretenir, rénover, et créer des aires de jeux accessibles à tous. A ce jour, nous avons sur Amiens 85

aires de jeux réparties dans l'ensemble des quartiers, sans exception. Il y a vraiment un maillage qui permet à chaque enfant, quel que soit son lieu de résidence, de trouver un espace de jeux à proximité. Quelques chiffres parlent d'eux-mêmes. Il y a 26 aires dans le secteur nord, 21 dans le secteur sud, 17 dans le secteur est, 14 dans le secteur ouest, et 8 dans le secteur centre, sachant que c'est cohérent avec la taille du secteur-centre qui est petit. Contrairement à ce qui a pu être affirmé, aucun quartier n'est laissé pour compte. A Brossolette, par exemple, il y a 2 aires de jeux situées à quelques pas du pavillon Fafet, en complément d'espaces verts généreux. A Roland Garros, l'aire Roosevelt est à seulement 300 mètres. Et les habitants ont également la Citadelle qui offre de vastes espaces sécurisés, aussi bien pour les enfants que pour les promenades avec les chiens que vous évoquez. Notre choix est clair : plutôt que de multiplier des installations dispersées, nous privilégions des équipements modernes, sécurisés et inclusifs. Toutes les aires rénovées et créées sont inclusives. 21 aires de jeux sont actuellement rénovées ou en cours de modernisation. Pour les aménagements récents ou à venir, nous pouvons citer le square de l'Evêché, le square Saint-Denis, l'aire Esnault Pelterie, le square Friant qui va accueillir un nouvel espace sportif pour adolescents et adultes, le parc Saint-Acheul qui va être enrichi de modules adaptés et de balançoires, et le parc de la Hotoie où une grande aire de jeux inclusive va être réalisée, accompagnés d'aménagements ludiques et sportifs qui viennent d'être installés dans le triangle et que je vous invite à découvrir. Cette politique traduit notre volonté d'offrir à tous les enfants d'Amiens les mêmes chances de s'épanouir, de jouer et de grandir dans un environnement de qualité en renforçant les liens entre générations. Et oui, les aires de jeux sont des équipements essentiels et Amiens a fait le choix d'investir fortement pour que chaque quartier, chaque famille, chaque enfant, puisse en bénéficier.

54.3 - QUESTION ORALE PORTANT SUR LE SERVICE DU THON DANS LA RESTAURATION SCOLAIRE.

M. DE JENLIS : La dernière question orale est déposée par le groupe des élues Communistes Républicaines et Citoyennes. La parole à Madame DESBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Nous avons raccourci la question et ajouté les détails techniques en annexe.

Après que les ONG Bloom et Foodwatch ont alerté, à la suite d'un test d'ampleur, sur une concentration en mercure bien trop importante dans un certain nombre de boîtes de thon, 8 villes ont pris la décision de suspendre le service de ce poisson dans leur restauration scolaire. La Ville d'Amiens ayant la chance d'avoir la main sur les menus grâce au service central de la restauration pour les écoles, que comptez-vous faire pour alerter et protéger les enfants et leurs familles ? Allez-vous appliquer ce même principe de précaution et d'alerte ?

M. DE JENLIS : Je donne la parole à Marie-Hélène BOUCHEZ qui va vous répondre.

MME BOUCHEZ : Tout d'abord, merci pour votre question qui aborde un sujet de santé publique important, en particulier concernant l'exposition des enfants au mercure via la consommation de thon. Suite aux alertes relayées par les ONG Bloom et Foodwatch, la Ville d'Amiens a pris ce sujet très au sérieux. Je rappelle que nos menus sont conçus avec une diététicienne diplômée, en respect total des recommandations nutritionnelles nationales et de la réglementation européenne. Concernant le thon, il est important de noter qu'il était très peu présent dans les repas scolaires. Il n'y en a pas eu de servi en septembre 2024, une seule fois dans les menus en octobre, une seule fois en novembre, et trois fois en décembre. Donc au total cinq occurrences seulement sur quatre mois, et toujours en quantité très modérée. Malgré cela, nous avons décidé d'appliquer le principe de précaution, et depuis janvier 2025, le thon a été totalement retiré des menus de la restauration scolaire amiénoise. Cette mesure reste en

vigueur à ce jour. Par ailleurs, cela n'affecte en rien l'équilibre nutritionnel des repas qui restent riches, variés, adaptés. Nous poursuivons nos engagements en favorisant les produits locaux et de saison. Nous restons, évidemment, en veille permanente sur ce sujet en lien avec les autorités sanitaires et adapterons nos pratiques si besoin.

M. DE JENLIS : Notre séance est terminée. Avant de la lever, je vous rappelle que notre prochain rendez-vous est fixé au mardi 4 novembre à 18h00 ici même. La séance est levée. Je vous souhaite une belle soirée.

La séance est levée à 20 h 21.

Secrétaire de séance



Claudine GALLIOT

Monsieur le Maire,



Hubert de JENLIS

